

## Exclusions, adoptions et relations de parenté

Jean-Sébastien Eideliman

► **To cite this version:**

Jean-Sébastien Eideliman. Exclusions, adoptions et relations de parenté. Florence Weber; Séverine Gojard; Agnès Gramain. Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine, La Découverte, pp.312-361, 2003, Textes à l'appui / Enquêtes de terrain, 9782707141347. <hal-01241993>

**HAL Id: hal-01241993**

**<http://hal.univ-lille3.fr/hal-01241993>**

Submitted on 11 Dec 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## 10. EXCLUSIONS, ADOPTIONS ET RELATIONS DE PARENTÉ

**Jean-Sébastien Eideliman**

*in* Séverine Gojard *et al.*, *Charges de famille*

**La Découverte** | *TAP / Enquêtes de terrain*

2003

pages 312 à 361

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/charges-de-famille---page-312.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Eideliman Jean-Sébastien, « 10. Exclusions, adoptions et relations de parenté », *in* Séverine Gojard *et al.*, *Charges de famille*

La Découverte « TAP / Enquêtes de terrain », 2003 p. 312-361.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

---

## Exclusions, adoptions et relations de parenté

Jean-Sébastien Eideliman

On se propose ici, à partir de l'analyse de la famille Santy<sup>1</sup>, d'observer les processus d'exclusion et d'adoption familiales, le terme d'adoption devant être compris dans son sens non juridique, comme intégration implicite de telle ou telle personne dans la famille « proche », c'est-à-dire avec laquelle on entretient des contacts et des échanges fréquents. Dans le cas des Santy, la famille proche comporte de nombreux membres engagés dans des activités de production collectives (organisation de fêtes, élevage de volailles, construction de maisons) qui rendent pertinente sa description en termes de maisonnée, groupe familial au quotidien<sup>2</sup>. Comment les relations électives s'accommodent-elles de ces relations de production, source d'une solidarité objective et d'une proximité affective quotidienne ? Par exemple, chez les Santy, comment expliquer qu'un couple ait été exclu durant de nombreuses années de ce fonctionnement familial par ailleurs si « intégré » ? La pertinence d'une telle question n'a rien d'évident pour une sociologie de la famille habituée à laisser à d'autres disciplines (la psychologie

---

1. La famille Santy a été l'objet d'une enquête ethnographique dans le cadre d'un mémoire de maîtrise (EIDELIMAN Jean-Sébastien, *Des liens aux relations de parenté. Une ethnographie des échanges et contacts familiaux*, 2001, mémoire de maîtrise rédigé sous la direction de Jean-Hugues Déchaux, François de Singly et Florence Weber). Le nom ici choisi est fictif.

2. Voir le chapitre précédent de Sybille Gollac et aussi WEBER Florence, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in DEBORDEAUX Danielle et STROBEL Pierre (éds), *Les Solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et Société », 34, série Sociologie, 2002, p. 73-106.

notamment) l'étude des relations affectives au-delà du simple constat d'un développement des relations électives dans les familles contemporaines<sup>3</sup>. Mais si les relations de parenté s'apparentent de plus en plus à de simples relations électives, en quoi restent-elles spécifiques et en quoi sont-elles donc un objet d'étude sociologique pertinent ? L'étude des processus d'adoption et d'exclusion familiales est donc ici une façon d'aborder par un biais inhabituel la question centrale des relations électives en famille, ou parentèle<sup>4</sup>, question inséparable d'une interrogation sur la spécificité des relations familiales.

Deux notions seront particulièrement mobilisées pour répondre à ces questions : celle de liens formels de parenté et celle de relations de parenté. Les *liens formels de parenté* sont ceux que l'observateur représente sur un schéma généalogique, en s'aidant des informations livrées par l'état civil. Ce sont des positionnements relatifs, représentés généralement en termes de degrés de parenté. Ils s'expriment quotidiennement dans un ensemble de « titres familiaux » utilisés par les membres d'une famille pour se désigner les uns les autres, et sont décrits en anthropologie comme un système d'appellations (que reflète la terminologie de parenté) et d'attitudes prescrites, à partir des notions de filiation et d'alliance, de consanguinité et d'affinité. Les liens mère/fille, oncle/neveu, beau-frère/belle-sœur sont ainsi des liens formels de parenté en tant qu'ils sont abstraitement investis de significations particulières et qu'ils engendrent des attentes spécifiques. Les *relations de parenté* désignent en revanche les comportements et les sentiments effectifs envers une personne avec laquelle on entretient un lien formel de parenté. Ainsi, un oncle peut avoir des contacts fréquents avec l'un de ses neveux et mener avec lui de nombreuses activités, tandis qu'il ne verra qu'épisodiquement, voire pas du tout, tel autre de ses neveux. S'intéresser aux relations de parenté, c'est donc prêter attention à toutes les modalités effectives d'écart aux normes ou de respect des normes, ces normes découlant justement des liens formels de parenté.

---

3. Voir, par exemple, SINGLY François (DE), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1993.

4. La parentèle est un réseau égocentré d'individus apparentés (que ce soit par l'alliance ou la consanguinité). Voir par exemple, DUMONT Louis, *Groupes de filiation et alliance de mariage. Introduction à deux théories d'anthropologie sociale*, Paris, Gallimard, 1997 (1<sup>re</sup> éd. 1971).

Les liens formels de parenté se rattachent à la « parenté juridique », même s'ils se déploient dans une dimension plus morale que proprement juridique (les deux dimensions n'étant bien sûr pas indépendantes) : ils dessinent plutôt un ensemble de normes qu'un ensemble de règles. Ainsi, par-delà le système des obligations alimentaires qui relie juridiquement chaque membre d'une fratrie à chacun de ses parents dans un devoir personnel et partagé de solidarité, il existe des comportements qu'on « attend » de son frère ou de sa sœur, bien distincts de ceux qu'on peut attendre de son père, de son oncle ou encore de ses cousins. Tandis que la parenté juridique fixe, en principe, des règles valables à l'échelle nationale, on peut supposer que la teneur des liens formels de parenté est variable d'une région à l'autre, mais aussi d'un milieu social à l'autre<sup>5</sup>. Si la parenté juridique a le grand avantage de fournir des règles fixes et explicites, les liens formels de parenté, qui à la fois se forment à partir de ces règles et les informent à travers la notion de droit naturel, mais dont on ne peut prétendre dresser une cartographie précise, sont plus directement à l'origine des comportements observés, puisqu'ils désignent les normes présentes à l'esprit de telle personne ou de tel groupe de personnes, alors que les règles juridiques sont souvent partiellement ignorées tant qu'elles n'ont pas à être mobilisées. En bref, on pourrait dire que les liens formels de parenté représentent un maillon intermédiaire entre parenté juridique et parenté pratique.

Les relations de parenté forment quant à elles la dimension interpersonnelle de la « parenté pratique ». On cherchera ici à éclairer non pas la transformation de la parenté juridique en liens formels de parenté – ou réciproquement –, mais le passage des liens formels de parenté à la parenté pratique. Les relations de parenté observées dans la famille Santy seront systématiquement mises en rapport avec les liens formels de parenté, tels qu'ils apparaissent dans les discours des personnes interrogées.

On commencera par présenter la famille Santy en insistant sur sa capacité à former un groupe solidaire, avant d'examiner en détail l'exclusion de deux de ses membres, qui nous

---

5. Il suffit par exemple de penser à l'importance particulière que revêt le lien mère/fille dans les milieux ouvriers, telle qu'elle a pu être mise en évidence aussi bien par WILLMOTT Peter et YOUNG Michael dans un quartier de Londres (*Family and Kinship in East London*, Harmondsworth, New York, Aukland, Penguin Books, 1957) que par SCHWARTZ Olivier dans le nord de la France (*Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, « Pratiques théoriques », 1990).

permettra pour finir de clarifier l'articulation entre liens formels et relations effectives de parenté.

### **Une famille intégrée et intégratrice**

La famille Santy<sup>6</sup> se donne à voir comme l'ensemble des descendants, et leurs conjoints, d'Éléonore, que tout le monde appelle « Mémé », veuve depuis 1984, et de son mari Oscar Santy, qui fut facteur rural. Oscar et Éléonore ont eu quatre enfants ; deux aînés, Jean-Charles né en 1942 et Catherine née en 1944, puis deux filles cadettes, Annie née en 1948 et Noémie née en 1950. Tous quatre mariés et en couple stable, ils ont eu un ou deux enfants chacun. Trois des six petits-enfants de Mémé sont mariés et deux d'entre eux ont deux enfants. Trois enfants de Mémé sur quatre habitent le même village qu'elle, Roseville, à trente kilomètres de Rouen. Seuls Noémie et son mari n'habitent pas sur place, mais à trente kilomètres environ, à proximité immédiate de Rouen. Deux petits-enfants adultes habitent d'autres villages des alentours. Le troisième vit avec ses enfants dans une ville moyenne à plus de deux cents kilomètres.

Les deux aînés de la deuxième génération, Jean-Charles et Catherine, ont fait des études très courtes. Jean-Charles a travaillé comme ouvrier qualifié de type artisanal dans une grande entreprise productrice d'instruments de luxe ; Catherine était lingère (et secouriste) en milieu scolaire et son mari, Jean, était cuisinier en cantine scolaire. Ils sont aujourd'hui respectivement en cessation progressive d'activité et à la retraite. Les deux cadettes ont poussé leurs études plus loin et occupent des emplois plus élevés dans des administrations publiques : Annie est attachée d'intendance dans un lycée et Noémie est employée à France Télécom. Elles ont épousé des hommes qui ont fait carrière dans le privé : Marc, le mari d'Annie, après avoir été artisan plombier, est représentant de commerce pour une entreprise de salles de bains ; Claude, le mari de Noémie, est employé dans une animalerie. On peut remarquer que toutes les femmes de cette génération ont eu un emploi stable, souvent des

---

6. Pour une vue d'ensemble de la famille Santy, on pourra se reporter au schéma d'ensemble présenté en fin de chapitre (annexe 1), p. 355. Tous les noms (de personnes et de lieux, à l'exception des grandes villes) sont fictifs.

postes de divers grades dans l'administration publique (les trois filles de Mémé) ou dans un organisme semi-public (la femme de Jean-Charles était secrétaire dans un tel organisme).

Dans la troisième génération, deux des garçons sont « à leur compte », les deux fils de Catherine et Jean. Tristan dirige une entreprise de menuiserie avec sa femme Géraldine ; son frère Sébastien dirige une filiale d'une entreprise de transport, tandis que sa femme Silvia est vendeuse dans un magasin de vêtements. Un troisième, Brice, le fils de Jean-Charles, travaille dans une coopérative agricole. Les trois autres, deux filles et un garçon, sont trop jeunes pour avoir déjà un emploi. Dans l'ensemble, la famille donne une forte impression d'homogénéité sociale, même si cette première façade peut, à l'épreuve, se révéler n'être qu'une construction destinée à offrir de la famille Santy une image soudée.

Élise, la fille de Marc et Annie, a été mon interlocutrice privilégiée durant toute la durée de l'enquête. Amie proche d'une amie proche, je la connaissais avant le début de l'enquête et ses parents m'avaient déjà hébergé plusieurs fois chez eux à diverses occasions. Âgée de 22 ans au moment de l'enquête, elle commençait une formation d'assistante sociale après un échec en faculté d'anglais. Son rôle au sein de la famille Santy est important : elle fait souvent office d'« agent de liaison » au sens propre puisqu'elle profite de ses déplacements très fréquents entre l'appartement de fonction de sa mère à Rouen et la maison de ses parents (qu'elle considère tous deux comme « chez elle ») pour rendre visite aux différents membres de sa famille, apporter à l'un ce qu'un autre veut lui prêter, aider les plus jeunes dans leurs études, organiser des sorties, des réunions, etc. Elle est considérée par tous comme gentille et dévouée.

Sa mère, Annie, occupe une place centrale dans le fonctionnement familial, ce qu'elle souligne d'ailleurs elle-même en tout début d'entretien, alors que je lui demande simplement de se présenter rapidement :

« Je suis [*hésite*] Annie Furoux<sup>7</sup> [*cherche ses mots*], j'ai cinquante ans, je travaille dans l'Éducation nationale, mais en personnel

---

7. C'est le nom de son mari : Marc. Le nom de Santy, choisi pour caractériser cette famille parce qu'il est le plus utilisé par les membres de la famille eux-mêmes, est en fait celui d'Oscar, le mari de Mémé.

administratif, déjà depuis une trentaine d'années, et puis, ben, pour la famille, je suis mariée, je n'ai qu'une fille qui est Élise et qui a vingt-deux ans, j'habite pratiquement à proximité de tous les membres de ma famille. Et puis [hésite] bon, disons que par rapport à la cellule familiale, je suis sûrement un des éléments moteurs [insiste sur ce mot] parce que, bon, j'ai mon frère qui habite Roseville<sup>8</sup> mais qui a vécu à l'étranger pendant huit ans, donc même si on était restés très proches quand il était à l'étranger, y a quand même eu une petite coupure qui s'est opérée. Mais bon, j'ai mon autre sœur avec qui il y a eu [hésite] quelques problèmes relationnels, donc celle-là, ça a été un peu plus compliqué pour réintégrer, et j'ai mon autre sœur de Souville<sup>9</sup>, donc par rapport à mes parents, etc., c'est souvent moi qui [cherche ses mots] fais l'information et tout le... [rires] c'est ça, le point de ralliement de tout le monde quoi, souvent, oui oui. »

Son mari, Marc, joue également un rôle important dans la maisonnée malgré ses longues et fréquentes absences, dues à son métier de commercial qui l'oblige à se déplacer sur toute la moitié nord de la France. Bien plus intégré dans la famille d'orientation de son épouse que dans la sienne, il apprécie l'étroitesse des contacts entre les différents membres de cette maisonnée et prend souvent l'initiative d'organiser les fêtes et réunions de famille.

Enfin, les deux fils de Catherine et Jean, Tristan et Sébastien, ont une position particulière dans la maisonnée. Comme Annie l'évoque rapidement ci-dessus, une rupture familiale a eu lieu entre Catherine et Jean d'un côté et le reste de la famille de l'autre, cette rupture étant particulièrement manifeste avec Annie et Marc. Les deux garçons, enfants du couple exclu, ont conservé des liens étroits avec le reste de la famille, et notamment avec Annie et Marc. On assiste donc à la fois à l'exclusion des parents et à l'adoption des deux frères et de leurs épouses.

Annie et Marc représentent le noyau de la maisonnée telle qu'elle se présente aujourd'hui<sup>10</sup>. Ce sont eux qui « prennent en

---

8. Roseville est un petit village situé à une trentaine de kilomètres de Rouen. C'est là qu'habitent notamment Éléonore (la mère d'Annie), Annie et Marc, Catherine et Jean (la sœur aînée d'Annie et son mari) et Jean-Charles et Françoise (le frère aîné d'Annie et sa femme).

9. Petite ville à proximité immédiate de Rouen et donc à une trentaine de kilomètres de Roseville.

10. On peut s'en rendre compte en consultant l'annexe 2, « La maisonnée Santy depuis 1984 », en fin de chapitre.



charge<sup>11</sup> » Mémé au quotidien. Deux des trois autres enfants de Mémé, Jean-Charles et Noémie, forment avec leurs conjoints respectifs des « unités » aspirant à plus d'autonomie par rapport à l'ensemble de la famille, tout en participant activement à toutes les occasions de réunion familiale. Enfin, Catherine et Jean sont très nettement « à l'écart ». En ce qui concerne la troisième génération, on trouve quatre cousins : la fille d'Annie, Élise, le fils de Jean-Charles, Brice, et les deux fils de Catherine et Jean, Sébastien et Tristan, qui ont noué dans leur enfance de très étroites relations. Les mises en couple de Tristan puis de Sébastien, qui ont conduit à des emménagements dans des villages proches de Roseville, ont peu affecté ces relations, contrairement à la mise en couple de Brice, qui a coïncidé avec un déménagement loin de Rouen. Comme les enfants de Noémie et Claude sont encore petits et qu'ils ont assez peu l'occasion de venir du côté de Roseville, on trouve une certaine fermeture de deux familles nucléaires sur elles-mêmes, celle de Noémie et Claude d'un côté, celle de Jean-Charles et Françoise de l'autre.

### *Maisons et maisonnée*

Ces degrés d'ouverture des familles nucléaires à une logique de maisonnée étendue<sup>12</sup> sont particulièrement faciles à repérer à travers les différences entre les logements. On peut en effet opposer les maisons de Mémé, Annie et Marc, Tristan et Géraldine, d'un côté, à celles de Noémie et Claude, Jean-Charles et Françoise, dans une moindre mesure Sébastien et Silvia, de l'autre. Tandis que les premières se présentent comme de grandes maisons typiquement normandes, faites de grandes pièces aux poutres et pierres apparentes et dans l'ensemble assez faiblement meublées, les secondes sont plus petites, beaucoup plus « aménagées », « investies » par des meubles et des objets marquant l'appropriation de ces logements par leurs occupants. Ces différences sont à relier au fait que la maison de Mémé a longtemps fait office de « maison de famille » (elle a par exemple accueilli pendant plusieurs années Élise à temps

---

11. Cette « prise en charge » n'en est pas une au sens strict dans la mesure où Mémé n'est pas « dépendante ». Il n'empêche que celle-ci passe le plus clair de son temps en compagnie d'Annie et Marc et qu'ils l'aident pour tout ce qui est transports, papiers à remplir, courses à faire, etc.

12. C'est-à-dire qui dépasse le cadre de la famille nucléaire.

complet), mais qu'elle a été remplacée dans ce rôle par la maison d'Annie et Marc (construite explicitement dans ce but, d'ailleurs, par toute la famille ou presque). On peut penser que c'est la maison de Tristan et Géraldine (encore en cours de construction, avec notamment l'aide régulière de Marc) qui serait appelée à reprendre ce rôle si Annie et Marc ne pouvaient plus l'endosser pour telle ou telle raison. On trouvera ci-dessous des extraits de mon journal de terrain décrivant la maison d'Annie et Marc, puis des extraits d'entretien insistant sur le rôle familial de la maison d'Annie et Marc, grand lieu de production domestique collective<sup>13</sup>.

Journal de terrain, 25 février 2001 : Description de la maison d'Annie et Marc

Annie et Marc habitent dans une grande maison normande un peu à l'écart du bourg de Roseville, comme Mémé, mais de l'autre côté. Le bâtiment lui-même est assez long et comporte un étage. Devant lui se trouve un jardin (disons 1 000 m<sup>2</sup>) avec une mare et quelques petits bâtiments pouvant abriter des bêtes (oies, canards, poules). À l'intérieur, au rez-de-chaussée, une pièce principale occupe une grande partie de l'espace, autour de laquelle on trouve la cuisine, la chambre d'Annie et Marc un peu à l'écart et adossée à une salle de bains, le bureau de Marc au fond. Toutes ces pièces sont reliées par un couloir qui comporte par endroits des renforcements qu'il est possible de transformer en petites pièces (dressing...). À l'étage, on compte trois chambres et une salle de bains, le couloir les reliant étant lui aussi assez large pour comporter une petite bibliothèque.

D'une manière générale, la maison d'Annie et Marc donne une impression d'espace dans la mesure où l'on sent qu'elle n'est pas énormément « investie », qu'elle est en cours de construction et que de nombreux meubles pourraient être ajoutés. Certaines parties sont manifestement en travaux, d'autres ne sont pas réellement rangées car elles sont encore provisoires, d'autres encore n'ont tout simplement pas encore trouvé leur utilisation. La grande salle est particulièrement remarquable dans cette optique : bois et pierre apparents, meubles peu nombreux mais massifs (une grande table, un grand canapé, un grand meuble garni d'une télévision, une grande cheminée), le tout sobrement décoré.

---

13. On pourra de nouveau se reporter à l'annexe 2, « La maisonnée Santy depuis 1984 », qui récapitule ces divers éléments et met en valeur les différents degrés de participation à la production collective sous forme de maisonnée étendue. On notera en particulier le lien entre type de maison possédée et participation active à la maisonnée, qui n'a rien d'étonnant puisque la construction collective des maisons est une des activités essentielles de la maisonnée Santy.

Ces particularités sont à relier avec le mode d'occupation de la maison : Marc est très souvent en déplacement et Annie et Élise sont en permanence à cheval entre cette maison et le logement de fonction de Rouen. D'autre part, la maison accueille régulièrement d'autres membres de la famille, pour quelques heures ou quelques jours, ce qui est facilité par la plasticité que lui confère le faible nombre de meubles associé au grand nombre de pièces.

Noémie (la benjamine des enfants de Mémé) : « Moi, j'avais des copains à l'époque – j'étais jeune – quand on ne savait pas où aller, Annie me disait : “Ben t'as qu'à venir à la maison !”, donc on faisait des feux de camp, on allait chez Annie, dans la cour, bon ben on allait chez Annie. Donc c'est un pli qui a été pris en fait, tout s'est fait tout simplement alors on ne s'explique pas pourquoi. C'est vrai que je n'irais pas chez mon frère comme je vais chez Annie ; chez mon frère, j'y vais quand je suis invitée. **Chez Annie, on y va sans être invité**<sup>14</sup>. [...] Je n'irais pas chez ma sœur Catherine, je n'y resterais pas longtemps parce que je ne m'y sens pas si bien que chez Annie. Chez Annie, j'y vais, je suis un peu comme chez moi, comme chez ma mère. Chez Sébastien [*cherche ses mots*], j'irais bien aussi mais c'est pas pareil, c'est pas pareil. J'irais bien sans m'inviter, hein ! quand je vais à Roseville, je passe bien à Rouville [village non loin de Roseville où habitent Sébastien et Silvia], j'arrête. Mais je ne vais pas m'y installer, j'y passe, sans s'inviter, mais on ne s'y installe pas, tandis que chez Annie, on s'y installe carrément. »

Annie : « On était arrivés à un point, c'est que Marc ne voulait pas mettre trop de meubles dans la salle parce que tu comprends, quand on fait la fête [*rires*], alors j'ai dit : “Attends ! Bouge pas ! Les meubles, ça se pousse !” mais il ne voulait pas être dérangé par les meubles quand les gens arrivaient à l'improviste. Tu as vu la grandeur de la salle quand même, faut pas exagérer. On a compté, on peut y tenir à au moins quarante. »

Cette définition de certaines maisons comme des maisons collectives est en l'occurrence à relier avec la maisonnée étendue que forment les Santy, même si le lien entre maisons et maisonnée n'a rien d'automatique. Les occasions d'échanges et de production collective sont multiples et fréquentes : la construction en commun de certaines maisons est sans doute l'activité centrale, mais on peut également mentionner les

---

14. Dans les extraits d'entretiens, les passages soulignés correspondent à ceux qui sont le plus éclairants pour l'analyse.

grandes fêtes de famille organisées collectivement, l'élaboration de plats cuisinés en grande quantité qui sont ensuite partagés ou dégustés en commun, l'élevage à plusieurs d'oies et de canards chez Annie et Marc, qui sont ensuite transformés en mets distribués à toute la famille, enfin les divers services rendus aux uns et aux autres lors de problèmes scolaires, de transport, de santé, etc.<sup>15</sup>.

La famille Santy est dans l'ensemble très fière de sa manière de « faire famille », de la fréquence et de la densité des contacts qui lient ses membres. Cette fierté apparaît clairement dans sa réaction collective à l'enquête.

### *L'ouverture à l'enquête*

J'avais demandé à Élise d'enquêter dans sa famille parce que je savais qu'il s'agissait d'une « grande » famille dans laquelle les contacts étaient fréquents. Ce n'est donc pas un hasard si elle a tout de suite accepté et si elle s'est chargée de transmettre l'information à ses parents proches, qui ont également accepté l'enquête sans problème. Il est donc difficile de dire si l'enquêteur a choisi cette famille ou s'il a plutôt été choisi par elle.

Or la participation d'une famille à une telle enquête est révélatrice de son fonctionnement ou du moins de la représentation qu'elle s'en fait. Dans le cas des Santy, la participation à l'enquête a été très active. Élise s'est chargée de prévenir tout le monde, d'organiser mon planning sur place en prenant des rendez-vous avec les différentes personnes avec qui je souhaitais faire des entretiens et de me conduire chez les uns et les autres. Élise et ses parents, qui m'ont plusieurs fois accueilli quelques jours d'affilée chez eux, m'ont laissé les clefs de leur maison et m'ont fait entièrement confiance.

Si une telle attitude rend, au moins dans un premier temps, l'enquête plus confortable pour l'enquêteur, elle entraîne d'autres difficultés. Participer activement, c'est aussi contrôler l'enquêteur, lui montrer ce qu'on a envie qu'il voie et lui cacher ce qui est moins valorisant ou légitime. Ainsi, devant les réticences explicites d'Élise notamment, je n'ai pas pu faire d'entretien avec Catherine ou Jean, ce qui m'a privé de la

---

15. On pourra également consulter en fin de chapitre deux autres schémas (« Première maisonnée Santy [1965-1974] », annexe 3, et « Deuxième... », annexe 4) qui montrent la persistance mais aussi les évolutions de la maisonnée au cours du temps.

version de ceux qu'on a mis à l'écart. Cette façon de contrôler le travail de l'enquêteur n'est pas forcément consciente ou préméditée, elle émerge naturellement de la façon dont sont imbriquées les relations de parenté au moment de l'enquête. Elle est également induite par l'intérêt affiché de l'enquêteur pour la « famille ».

Enfin, mon intégration à la famille a été bien plus poussée que je ne m'y attendais. Cette capacité à intégrer des « étrangers » me semble une caractéristique importante de la famille Santy, particulièrement développée chez Annie et Marc. Voici d'ailleurs ce que dit Marc à ce sujet :

« Je ne donnerais pas les clés à quelqu'un que je ne connais pas, mais dès l'instant que les gens font partie de la famille [*hésite*]... Madeleine<sup>16</sup> et toi, vous voulez passer un week-end, on n'est pas là, je vous laisse les clés, c'est clair. Parce que pour nous, vous êtes [*cherche ses mots*]... c'est un peu la famille, quoi. Même si c'est pas [*hésite*]... le mot "ami" et "famille", ce ne sont sûrement pas les mêmes choses, mais je crois que dès l'instant qu'Élise a fait un choix vis-à-vis de ses amis, pour nous [*cherche ses mots*], on cautionne. »

Sans être dupe du caractère rhétorique d'une telle affirmation, qui ne peut se comprendre que comme élément d'un discours de bienvenue, on peut considérer de tels propos comme l'indice d'une grande facilité à adopter provisoirement des membres extérieurs à la famille et destinés à le rester, comme un ami ou un enquêteur. Cette attitude est encore plus poussée lorsqu'il s'agit d'adopter les nouveaux venus qui entrent effectivement dans la famille, conjoints ou enfants.

### *L'adoption des nouveaux venus*

Ce sont d'abord les conjoints des enfants et des petits-enfants de Mémé qui sont activement intégrés au fonctionnement de la famille et de la maisonnée. C'est le cas par exemple de la relation entre Annie et Marc d'un côté et Silvia, la femme de Sébastien, de l'autre. J'ai par exemple pu observer qu'un jour où Sébastien et Silvia étaient venus passer l'après-midi chez Annie et Marc, le départ de Sébastien en fin d'après-midi, pour aller assister à un match de football, n'a pas entraîné le départ

---

16. Madeleine est l'amie qui m'a fait connaître la famille Santy.

de Silvia, qui est restée toute la soirée chez Annie et Marc, où elle a donc aussi dîné. Cet événement ponctuel n'est que le reflet de la grande familiarité des relations entre Silvia et Annie et Marc, facilement observable par ailleurs.

Ce pouvoir d'assimilation est particulièrement visible lorsqu'on observe la manière dont les nouveaux venus partagent leur temps entre leur propre famille d'orientation<sup>17</sup> et celle de leurs conjoints. La plupart du temps, c'est la seconde qui est clairement privilégiée ou qui se montre en tout cas très prenante. Un premier indice de cette assimilation est le patronyme utilisé pour désigner la famille : alors que trois filles portent un autre patronyme, il est clair qu'il s'agit de la famille Santy, constituée par les descendants de Mémé et leurs conjoints. C'est sans doute pour Marc que l'adoption est la plus poussée. Sa femme décrit son « arrivée » en termes d'uxorilocalité<sup>18</sup>, source d'un changement dans les sentiments de filiation.

Annie : « Marc [*hésite*], j'ai eu l'impression qu'il avait découvert la vie de famille **quand il est venu...** [*se reprend*] **quand on s'est rencontrés**. Parce que sa mère, il ne s'est jamais entendu avec elle, il n'a jamais eu de relations [*hésite*], j'allais dire normales avec sa mère : ils s'engueulaient tout le temps, dès qu'il travaillait, sa mère sautait sur son salaire, tu vois [...] Eh bien, on y est allés samedi, c'était le seul soir où on mangeait tous ensemble dans l'année. Parce que Marc ne veut jamais y aller, jamais, jamais, jamais y aller, jamais ! Parce qu'il ne se sent pas bien ; il parle à ma mère [*hésite*] comme un fils parle à sa mère, mais je ne l'ai jamais entendu tenir les mêmes discours avec sa m... [*s'arrête*] jamais ! jamais jamais ! »

D'une manière plus générale, l'attraction du côté Santy est soulignée par Mémé. Sous une apparence anodine et aimable, on trouve dans ses propos l'expression d'un véritable rapport de forces. La survie du groupe constitué par la famille Santy ne peut en effet se faire qu'aux dépens des autres.

« Quand il y a les fêtes, là, comme il va y avoir Noël, oui, on se rassemble. On tâche [*insiste sur ce mot*] de se rassembler, parce que maintenant, vous savez, avec les mariages, il y a quand même deux familles ! Mais je vous dirai [*léger rire*] que la famille par-là [*Santy*]

17. La « famille d'orientation » désigne celle dans laquelle on a été élevé. Elle s'oppose à la « famille de procréation ».

18. L'uxorilocalité désigne le fait, pour un homme, d'aller habiter après son mariage dans la famille de sa femme.

est beaucoup plus [*cherche ses mots*] prioritaire [*insiste sur ce mot*] que l'autre [*léger rire*]. Vous savez [*hésite*], c'est celle-là, c'est par-là qu'on vient. »

L'adoption des conjoints, considérés comme des membres « de plein droit » et « de plein exercice » et non comme des « pièces rapportées », vient redoubler un autre processus à l'intérieur même du groupe des consanguins. Les enfants sont en effet activement « adoptés » par la famille dans son ensemble, puisqu'ils sont pris en charge par bien d'autres membres que leurs seuls parents. Leur éducation est en partie prise en charge collectivement, comme le montre l'une de mes journées d'entretien, durant laquelle Élise m'a accompagné successivement chez Tristan (le premier fils de Catherine) puis chez Noémie (la dernière fille de Mémé), et a profité à chaque fois de l'entretien pour aller donner des cours aux enfants. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'Élise joue un rôle particulièrement important dans l'éducation de nombreux enfants de la famille puisqu'elle a été elle-même élevée en partie par sa grand-mère, chez qui elle a vécu quelques années lorsque sa mère était très prise par ses fonctions de conseillère municipale et son père fréquemment en déplacement.

D'une manière encore plus générale, la famille Santy se présente comme une famille soudée, unie, où tout le monde adopte tout le monde, notamment par le biais de productions collectives, comme on l'a vu ci-dessus, mais aussi à travers les fréquentes fêtes de famille et les multiples invitations réciproques à domicile. Cette forte « intégration » de la famille, qui repose largement sur le rôle moteur d'Annie et Marc, peut être ressentie comme étouffante par certains, en particulier parmi les nouveaux venus :

Françoise (la femme de Jean-Charles, l'aîné des enfants de Mémé) : « Attention ! parce qu'il y a des fois, certains esprits de famille, ça vit trop [*cherche ses mots*]... à mon avis c'est trop étouffant : ils sont au courant du moindre fait et geste dans le couple et tout ça, et moi, il y a des choses que je ne peux pas supporter dans ce domaine-là. [...] Je crois qu'il faut se sentir assez libre, et, bon, c'est peut-être pas toujours [*hésite*] facile, ça ne part pas forcément d'un mauvais sentiment de la part de certaines personnes, mais je trouve que ça peut être aussi à la fois un peu dangereux d'être trop [*cherche ses mots*] "clan". [...] Oui ! ça aussi : de vivre [*hésite*] pratiquement toujours les uns chez les autres. [...] Et même vu de l'extérieur : on a eu des gens qui nous

téléphonaient, qui nous disaient : “On ne peut jamais joindre Annie ou Marc, où est-ce qu’ils sont ?” Je lui dis : “Ben, téléphonez chez ma belle-mère et [s’arrête]...” Vous voyez, ils étaient étonnés de les savoir toujours [s’arrête]... ou vice versa. [...] Je trouve que trop, c’est trop, il y a un juste milieu à trouver [s’arrête]... Bon, moi, je vous dis moi ce que j’en pense, eux, ils vivent très bien comme ça, hein ! Ça, c’est [s’arrête]... bon [rires], leur façon de fonctionner. »

Ce pouvoir d’intégrer, d’attirer, d’adopter a cependant sa contrepartie : il est l’autre face d’un pouvoir d’exclure. Le meilleur exemple en est la rupture violente entre Catherine et Jean et le reste de la famille, que Françoise relie d’ailleurs directement à ce fonctionnement familial « en symbiose » :

« Mais bon, je veux dire, ils [Catherine et Jean] ont pris de la distance, il y a eu des problèmes, sûrement [*cherche ses mots*], de leur côté à eux, parce que nous, personnellement, on ne peut pas dire qu’on se soit disputés, qu’on ait quoi que ce soit avec eux, donc bon, il y a des choses qui sont un peu difficiles. Ça, bon, je sais que pour ma belle-mère, ça a dû être très difficile à vivre, maintenant, bon [*cherche ses mots*]. Surtout quand on voit qu’ils étaient là [*hésite*] tous les week-ends, tous les week-ends ! Que ma belle-mère laissait mon beau-père pour aller garder les enfants malades, pour que sa fille ne perde pas de temps, vous voyez, ne manque pas le travail, etc. Il y a des fois, je me dis trop, c’est trop, parfois, voilà comment ça se termine. »

## Une exclusion exemplaire

Le fonctionnement familial des Santy, regroupés en maisonnée étendue, rend la rupture avec Catherine et Jean particulièrement visible. Pendant de nombreuses années (de 1980 à 2000 environ<sup>19</sup>), Catherine et Jean n’ont plus participé aux multiples réunions de famille, ont évité tout contact avec Annie et Marc, réduit les occasions de rencontre avec les autres membres de la famille et cessé de prendre part aux échanges de produits et de services. Ils sont même passés de la complémentarité à la concurrence, que ce soit dans une optique de production (élever des volailles...) ou de relations affectives (leurs enfants se partagent entre eux et le reste de la famille pour certaines occasions, comme par exemple Noël). Alors qu’Annie et Marc

19. Aujourd’hui, un début de réconciliation est perceptible, même si les relations restent tendues.



s'occupent de leur terrain et élèvent des oies en sollicitant l'aide régulière de nombreux membres de la famille (notamment Mémé et Claude) ; tout en partageant ensuite avec diverses personnes le produit de cette activité (Mémé, Tristan et Géraldine, Sébastien et Silvia, le frère de Marc principalement), Catherine et Jean élèvent eux aussi des volailles, mais dont ils s'occupent seuls et qu'ils ne partagent qu'avec leurs enfants.

### *Des raisons floues et hétérogènes*

Si l'exclusion de Catherine et Jean ne peut être ignorée par personne en raison de son ampleur et de sa visibilité, elle fait l'objet de discours extrêmement contradictoires au sein de la famille. Tout d'abord, beaucoup évitent soigneusement le sujet, explicitement comme Noémie dans un premier temps (on verra qu'elle y revient tout de même au fur et à mesure de l'entretien) ou implicitement comme Mémé, qui invente même des rôles à Catherine et Jean lors de l'organisation de réunions. Élise avait d'ailleurs anticipé ces attitudes contrastées :

Élise : « Personne ne sait vraiment ce qui s'est passé et pourquoi cette mise à l'écart de Catherine et Jean. [...] Je sais pas pourquoi il y a eu cette mise à l'écart et je sais pas si, pendant les interviews, d'autres personnes vont t'en parler parce que c'est pas clair [*insiste sur ce moi*] dans les esprits. Bon, moi, je sais pas, mais je dis que je sais pas. Y en a d'autres qui ne savent pas mais qui ne diront pas qu'ils ne savent pas. »

Noémie (la dernière fille de Mémé) :

« *Là, vous me parlez d'un problème avec les parents de Sébastien, est-ce qu'il y a eu d'autres problèmes de ce genre dans la famille*<sup>20</sup> ?

– Justement, son père avec Annie et Marc, il y a eu des problèmes mais, bon, je ne veux pas rentrer dans ces détails parce que je suis encore à me demander pourquoi ils se sont un peu fâchés, ça tend à se rapprocher, je m'en réjouis [*hésite*]. Ça a fait beaucoup de mal, on a été très malheureux, très, très malheureux, mais bon, ça va aller maintenant. »

Mémé :

« *Et Catherine et Jean aussi, ils participent [à l'organisation des réunions de famille] ?*

– Catherine et Jean aussi ils participent, oui.

---

20. Pour une meilleure lisibilité des dialogues, les questions de l'enquêteur apparaissent en italique.

- Et qu'est-ce qu'ils font ?
- Ben, Catherine [*réfléchit*]... oh ! ben elle [*hésite*]... nous aide aussi, et puis Jean [*hésite*]... ben, il est un petit peu à la cuisine aussi, comme il était cuisinier ! Oui [*hésite*]... oui, oui. »

D'autres encore acceptent d'évoquer le problème, tout en le minimisant et en déclinant toute responsabilité dans l'histoire. C'est le cas de Tristan, qui réduit l'exclusion à un conflit interpersonnel entre Jean et Marc, et aussi de Marc, qui met en avant un problème « familial » (au sens cette fois-ci de famille nucléaire) survenu pendant l'une de ses fréquentes absences.

Tristan : « Pour une histoire de services en fait : mon père a beaucoup travaillé aussi pour Marc, à sa maison, et [*cherche ses mots*] quand il a eu besoin, Marc un jour pouvait pas, et enfin, bon, bref, ça a... [*s'arrête*]. Je crois que, tu vois, c'est une histoire comme ça. »

Marc : « Alors les rapports avec les parents [*cherche ses mots*] de Tristan et Sébastien sont [*hésite*]... Il y a eu un problème familial, il y a une vingtaine d'années [*cherche ses mots longuement*], je n'ai pas trop compris, moi je n'étais pas là quand ça s'est passé. Je n'ai pas trop analysé ce qui s'était passé, j'étais en Suisse depuis trois mois et [*hésite*] je ne sais pas ce qui s'est passé. Est-ce que c'est un problème de mauvais moment chez eux au niveau familial ? Est-ce qu'il y a eu [*hésite*] des choses qui [*s'arrête*]... je ne sais pas. Je ne sais pas, donc on a coupé les ponts, un petit peu [*hésite*] enfin, surtout de leur part ! »

Même lorsque les réticences à parler se font moindres, les raisons avancées sont extrêmement hétérogènes. On peut recenser, à partir d'explications partielles disséminées dans les différents entretiens, six causes majeures à cette rupture : Catherine reproche à sa mère d'avoir favorisé Annie et Noémie avec lesquelles elle aurait été bien moins sévère en matière d'éducation et de permission de sorties (1960-1975) ; Jean a aidé Marc à construire sa maison et estime n'avoir pas été assez aidé en retour (1972-1980) ; Catherine a un jour voulu quitter Jean et a été soutenue à ce moment-là par sa mère et Annie, mais elle est ensuite retournée avec son mari et a peut-être pensé qu'Annie et sa mère avaient voulu la séparer de lui (1980) ; Jean buvait beaucoup à une période et gâchait les repas familiaux (1980-1984) ; lors de la mort d'Oscar, Catherine et Jean ont été les seuls à demander que la maison de Mémé soit vendue pour pouvoir partager une partie de l'héritage (1984) ; enfin, Sébastien s'est fâché avec ses parents, particulièrement avec son père,

et a trouvé refuge chez sa grand-mère, tout en obtenant un large soutien de la part d'Annie et Marc (1987).

### *Exclusions et adoptions*

Cette exclusion a ceci de particulier qu'elle s'est limitée à Catherine et Jean, malgré la jeunesse de leurs enfants à cette époque (Sébastien et Tristan avaient respectivement onze et treize ans en 1980). Le fait que Sébastien et Tristan ont continué à voir régulièrement les autres membres de la famille est d'ailleurs porté au crédit de Catherine et Jean, comme s'ils avaient généreusement accepté de continuer à « partager » leurs enfants.

Marc : « C'était la première fois qu'on était confrontés à un problème familial et je n'ai pas su faire [*hésite*], la seule chose qu'on leur a demandée, c'est de nous laisser voir les enfants et ça, ils l'ont fait : Tristan et Sébastien étaient très jeunes à l'époque, et ça, je reconnais qu'ils ont été très sympas, de ce côté-là, c'est qu'ils n'ont pas coupé les ponts. On pouvait voir les enfants quand on voulait, malgré nos relations qui étaient [*cherche ses mots*] arrêtées, quoi. »

Les relations avec les enfants sont même présentées comme l'élément déterminant ayant reculé la rupture dans un premier temps (voir l'extrait d'Annie ci-dessous) et incitant à ne pas envenimer les choses dans un second temps (voir l'extrait de Noémie).

Annie : « Pour pouvoir supporter, et surtout [*insiste sur ce mot*] pour que mes parents ne soient pas séparés des petits, on a accepté bien des humiliations de la part de mon beau-frère. Parce qu'on s'est dit : si on se rebelle, c'est la rupture, ils vont rester au Havre [Catherine et Jean ont vécu au Havre durant quelques années], on ne verra plus les petits ! »

Noémie : « Moi, j'ai jamais voulu rentrer dans le tas parce que moi, je serais rentrée dans le tas, là [*cherche ses mots*], je prenais le parti d'Annie en fait. Mais je n'ai jamais voulu heurter Catherine parce qu'il y avait Tristan et Sébastien. Et [*cherche ses mots*] j'essayais d'être le lien [*insiste sur ce mot*] entre ces enfants-là et le reste de la famille. Parce que [*hésite*] si je brisais la barrière, Catherine, elle aurait très bien pu dire – les enfants, ils étaient en bas âge – “Bon, les enfants n'iront nulle part.” »

Pourtant, avec un peu de recul, la situation de Tristan et Sébastien s'apparente à un « transfert » d'enfants au profit d'Annie et Marc plus qu'à un don généreux de la part de Catherine et Jean. Non seulement Tristan et Sébastien se sont rapidement mis à voir plus souvent Annie et Marc que leurs parents, mais ils ont aussi été fortement soutenus par ces derniers, notamment sur les plans financier et affectif. Peu avant ses dix-huit ans, Sébastien, ne supportant apparemment plus la violence de son père, est parti de chez ses parents et est allé trouver refuge chez sa grand-mère. Or, comme Mémé était largement prise en charge par Annie, Sébastien l'a été aussi, notamment pour le financement de ses études, qui lui ont permis d'occuper la position qu'il occupe actuellement (directeur d'une filiale d'entreprise de transport). Quant à Tristan, la rupture avec ses parents n'a pas été aussi violente, mais l'achèvement de son indépendance, que l'on peut associer à l'achat de son actuelle maison où il développe avec sa femme son activité d'artisan menuisier, a été facilitée par un prêt consenti par Annie et Marc.

Élise : « Y a des échanges financiers au sein de la famille [*réflé-chit*] par exemple, entre mes parents [*se reprend*] – enfin des échanges financiers dont je connais l'existence, hein, le reste, je sais pas trop – entre mes parents, Géraldine et Tristan, quand ils ont acheté leur maison. Parce qu'ils ont acheté une maison à retaper eux aussi, qu'ils ont mis sept ans à retaper, et donc mon père... enfin toute la famille s'y est mise d'ailleurs, chacun dans sa partie, et puis quand ils ont eu besoin d'argent, etc., au lieu de faire des gros prêts ou des gros emprunts sur trop longtemps, le temps qu'ils les négocient, etc., mes parents ont prêté de l'argent [*hésite*] à Géraldine et Tristan [*réflé-chit*]... Je pense qu'il y a eu argent échangé entre mes parents et Sébastien pendant ses études, mais c'était très clair que, de toute façon, il devait rien et qu'il n'avait pas à rembourser, donc c'est un échange d'argent mais dans un sens point à la ligne. »

Annie : « Alors Sébastien, à un moment donné, est parti de chez ses parents et donc il est arrivé chez ma mère, ça a été un grand bouleversement, je me suis dit : bon, qu'est-ce qu'on fait ? Alors j'ai dit à Sébastien : "Écoute, tu continues tes études, matériellement, tu ne t'en soucies pas du tout. Après, avec tes parents, tu fais ce que tu veux, moi je ne veux pas être celle qui te fais couper les ponts avec tes parents, dis-toi bien que tu peux avoir des tas de copains mais tes parents, ça reste tes parents, maintenant, si tu ne t'entends pas avec eux [*s'arrête*]..." Et comme je sais que mon beau-frère est un gars très violent et qu'il l'avait vraiment rendu malheureux, je lui dis : "Tu fais

ce que tu veux, tu viens chez Mémé parce que je ne veux [*se reprend*]... c'est mieux que tu ailles chez Mémé que tu viennes à la maison", parce que, chez la grand-mère, il y allait toutes les semaines, bon, c'était mieux par rapport à ses parents, c'était moins [*hésite*]... que moi qui accaparais leur fils. Je ne voulais surtout pas qu'ils ressentent ça comme ça [*réfléchit*], je ne sais pas s'ils l'ont ressenti comme ça, sûrement un peu, mais je ne voulais pas qu'ils ressentent le fait que moi, je savais mieux élever leur enfant qu'eux. »

Ce dernier extrait d'entretien montre en outre combien ce « transfert » d'enfants est bien pensé comme quelque chose de problématique par les enquêtés eux-mêmes, même s'il est plus commode devant l'enquêteur d'attribuer cette situation à un comportement généreux de la part de Catherine et Jean.

Il y a donc un lien entre l'exclusion de Catherine et Jean et ce qu'on peut considérer comme une véritable adoption de Sébastien et Tristan par Annie et Marc. On peut d'ailleurs remarquer que ces derniers regrettent de n'avoir eu qu'un enfant, pour des raisons médicales<sup>21</sup>, sans en faire une raison déterminante de l'adoption de Sébastien et Tristan. Plus généralement, l'exclusion de Catherine et Jean a entraîné un remodelage complet des relations de parenté. On peut en mesurer certains effets en se référant aux changements dans les degrés de participation à la maisonnée<sup>22</sup>. Mais, plus largement, le processus d'exclusion est à l'origine de l'affirmation d'une logique de clans, des liens se resserrant (entre Annie et Noémie par exemple, mais de façon plus remarquable entre Annie et Jean-Charles) tandis que d'autres se distendent (entre Annie et Catherine essentiellement). C'est cette logique que décrit Élise, à grand renfort de gestes, que l'on peut facilement imaginer, sur le schéma de parenté.

« Et cette mise à l'écart, c'est vraiment quand Sébastien est parti ?

– Ben ça a l'air d'avoir été déclenché [*insiste sur ce mot*] là, mais on ne comprend pas très bien, parce qu'à la limite le positionnement, il aurait dû être auprès de nous [*hésite*] et de ma grand-mère [*gestes sur le schéma*]. Et puis en fait – bon, alors, est-ce que c'est par soutien de ce qu'on a fait pour Sébastien ? – Noémie et Claude et Jean-Charles et

21. Une fausse couche a précédé la naissance d'Élise et la grossesse d'Annie a nécessité une importante surveillance médicale.

22. Voir les schémas 2, 3 et 4 en fin de chapitre décrivant les différentes configurations de la maisonnée Santy.

Françoise [hésite], ben, se sont mis plus par là [gestes sur le schéma], moi je sais pas, personnellement je sais pas. »

On peut aussi prendre le problème à l'envers et remarquer que l'exclusion provient d'adoptions antérieures. Cette optique invite alors à ne pas voir dans l'exclusion de Catherine et Jean une rupture brutale et imprévisible, mais plutôt le résultat d'un lent processus d'adoptions considérées comme illégitimes par Catherine et Jean. Ceux-ci refusaient de déléguer l'éducation de leurs enfants alors que d'autres membres de la famille, notamment Annie et Noémie, les y poussaient. Ce refus s'explique notamment par le fait que Catherine et Jean ne concevaient pas l'éducation des enfants de la même manière que Noémie et Annie. On retrouve le même genre de critiques, mais à un moindre degré, adressées à Pauline, la femme de Brice (le fils de Jean-Charles et Françoise), qui a du mal à s'intégrer à la famille (ce qui ne pose pas de réel problème puisqu'elle habite avec son mari à Angers). La liaison entre tous ces critères apparaît clairement si l'on rapproche divers propos tenus par Noémie :

« **On** a été très proches d'Élise parce qu'**on** l'a attendue très, très longtemps puisque Annie a eu du mal à l'avoir et c'est pareil, **sa peine était la nôtre** et on se disait : "Pourvu qu'elle arrive ! pourvu qu'elle arrive !" et, enfin, Élise est venue. Alors ça a été vraiment [s'arrête]... En plus, c'était la première petite-fille, donc on était encore plus heureux et bon, ben, on l'a gâtée. Moi, j'étais jeune encore à l'époque, donc j'avais pas d'enfant, j'avais pas de mari, j'avais qu'Élise à promener, que je traînais partout : à la plage, dans les parcs, partout, que je gardais quand Annie partait. Non, mais Élise, c'était un peu ma fille, quoi !

« Ils ont souffert quand même, les gars [Tristan et Sébastien], de leur enfance. Évidemment, par rapport aux autres, ils ont beaucoup souffert. [Souriant] L'éducation était sûrement plus rigide que la nôtre. Ils avaient pas le droit de tout faire ! Bon, c'est pas la solution d'avoir [se reprend]... ils ont pas le droit de tout faire non plus, les nôtres ! Faut pas exagérer ! Mais c'est vrai que, dans des moments, ils étaient sévères, hein ! Ils étaient sévères. Et nous, on disait rien parce que [s'arrête]... Mais, dans des moments, pfiou ! On n'avait rien à dire, d'ailleurs. Mon beau-frère, il nous regardait, il disait : "Vous n'avez rien à dire !" Haan ! c'était raide, hein !

« Quand je suis allée chez Brice et Pauline [hésite], je connais moins Pauline parce qu'on se voit moins souvent et elle a eu une éducation certainement plus rigoureuse que la nôtre. Alors je ne veux pas la

heurter en disant : je fais ça avec Martin [son fils]. Je suis moins libre avec Martin et Luc [les enfants de Brice] que je ne le suis avec Tristan [*se reprend*]... avec Claire et Steve [les enfants de Tristan] [...]. Par contre, elle ne dira rien sur Céline et Benoît [les enfants de Noémie] non plus, c'est réciproque. [...] Et quand Françoise [la mère de Brice] va chez eux, ça pose des problèmes parce que Françoise, elle fait comme chez elle. Comme moi je vais faire quand je vais chez ma mère ou comme ma mère va faire quand elle vient là. Mais il ne faut pas parce que c'est pas le tempérament de Pauline et je crois qu'il faut respecter les idées de chacun. »

Ainsi, exclusions et adoptions semblent intrinsèquement liées et l'idée que les unes précèdent les autres est probablement en général un effet de point de vue, selon que l'on s'intéresse à l'exclusion en tant qu'événement brutal aux conséquences immédiates ou plutôt en tant que processus s'enracinant à long terme dans le fonctionnement familial.

D'autre part, au travers de l'importance de l'adoption des enfants, le rôle de la socialisation primaire apparaît à deux niveaux étroitement liés. Tout d'abord, l'éducation des enfants obéit à des modèles distincts d'une classe sociale à l'autre, si bien qu'elle constitue un premier pas vers une appartenance de classe. Les débats implicites autour de l'éducation de Tristan et Sébastien peuvent ainsi être lus comme la confrontation de deux styles d'éducation socialement marqués et antagonistes. Mais la socialisation primaire, qui repose sur une proximité quotidienne sur le long terme, est aussi la source d'une adoption affective, qui va de pair avec une entrée dans une maisonnée et une lignée particulières, au détriment d'autres maisonnées et lignées possibles. En étant « adoptés » par Annie et Marc, Tristan et Sébastien ont intégré une maisonnée distincte de celle que forme leurs parents (à eux seuls), ce qui s'est accompagné d'un remodelage des sentiments de parenté ; leur accès à des professions plus valorisées que celles de leurs parents a corrélativement été facilitée. C'est à l'examen plus approfondi de cette imbrication entre logique sociale et logique familiale que l'on va maintenant s'attacher, en commençant par mettre en évidence la première.

*L'accusation de jalousie : une psychologisation  
des différences sociales ?*

Nous n'avons pour l'instant pas cherché à trancher entre les différentes hypothèses avancées par les enquêtés pour expliquer la rupture avec Catherine et Jean. Sans prétendre discriminer entre les « vraies » et les « fausses » raisons, on peut désormais tenter de comprendre pourquoi ce sont elles qui sont mobilisées et ce qu'elles peuvent recouvrir, voire cacher.

Derrière l'hétérogénéité des différentes raisons avancées pour rendre compte de l'exclusion de Catherine et Jean, on retrouve un facteur commun, ou plutôt une accusation commune : celle de jalousie. La fréquence avec laquelle cette accusation revient dans tous les entretiens invite à penser qu'elle n'a rien d'anodin, même si elle peut apparaître au premier abord comme une façon de se débarrasser du problème, de le réduire à un simple trait de caractère permettant de confondre jalousie entre adultes et entre enfants.

Silvia (la femme de Sébastien) :

*« Et dans l'ensemble, si tu essaies d'apprécier le réseau d'échanges, de services dans cette famille, qu'est-ce que tu dirais ? Tu as une vision plutôt positive des échanges ?*

– [...] Alors moi, j'ai une vision [*cherche ses mots*] très positive, sauf de [*hésite*] Jean, ben il est presque toujours un peu à l'écart. Ben disons que lui [*hésite*], j'ai l'impression – [*cherche ses mots*] ou alors c'est moi qui me suis fait des fausses idées – qu'il est un peu jaloux [*rires*] ! Oui, c'est vrai ! Je sais que ça paraît bizarre à son âge, mais [*cherche ses mots*]... C'est pour ça qu'il reste toujours un peu à l'écart [*cherche ses mots*] de la famille, quoi. Ben il participe pas souvent [*réfléchit*]... par exemple il participe pas souvent aux cérémonies, des fois, on croit qu'il se fout un petit peu de la famille, quoi ! »

Cependant, l'accusation de jalousie est le plus souvent accompagnée de précisions qui indiquent à partir de quoi la jalousie a pu se développer, comme par exemple des différences dans l'éducation des enfants.

Françoise : « Il y a des problèmes aussi, je pense, de jalousie. C'est curieux, parce que je me demande si ma belle-sœur Catherine n'a pas toujours eu un peu le sentiment de [*s'arrête*]... alors que quand il y avait la grand-mère Santy, il n'y avait qu'elle qui existait, qu'elle qui comptait. Et [*hésite*] d'en avoir moins que les autres, alors que ça, ça



n'a jamais été [*s'arrête*]... Mes beaux-parents, au point de vue égalité vis-à-vis de leurs quatre enfants [*s'arrête*]... »

Annie : « Et elle [Catherine], y avait plein de choses qu'elle n'avait pas digérées. Des trucs en plus que j'avais trouvés [*cherche ses mots*], un peu de la jalousie, tu vois, mais bon, ça, tu ne contrôles pas. [...] Sur l'éducation surtout : ma mère avait été trop sévère avec elle [*hésite*], aussi avec mon frère, mais trop sévère avec elle par rapport à nous. »

Peu importante en apparence, cette question d'une éducation différentielle des enfants de Mémé s'avère en fait cruciale si l'on en mesure toute la portée. Les enfants de Mémé sont, si l'on peut dire, nés deux par deux puisque deux ans séparent les deux aînés comme les deux cadettes, mais quatre ans séparent les aînés des cadettes (c'est-à-dire Catherine d'Annie). Cette relativement faible différence d'âge prend toute son importance si on la replace dans son contexte historique : en 1968, Jean-Charles et Catherine ont 26 et 24 ans tandis qu'Annie et Noémie n'en ont encore que 20 et 18. À l'approche de la majorité, âge où la rigidité parentale est intensément ressentie, Jean-Charles et Catherine subissent de plein fouet la sévérité de leur père tandis qu'Annie et Noémie bénéficient d'un assouplissement dû autant à leur position de cadettes qu'aux bouleversements à l'œuvre en matière d'éducation et d'autorité parentale. L'exemple des différents types de mariages, amplement développé par Annie, est à ce sujet révélateur.

« Alors nos mariages à nous : ma sœur... [*se reprend*] mes sœurs et nous, c'était [*hésite*]... j'allais dire d'une autre dimension, parce qu'on... [*cherche ses mots*] comment je te dirais bien ? Mes parents étaient de revenus très modestes, donc tu sais, quand nous, la première génération, là, **quand on s'est mariés, bon, ça a été la fête de famille, hein !** parce qu'alors c'était la fête : les parents, les grands-parents, les oncles et tantes, les grands-oncles, les grands-tantes, les cousins, les cousines, par exemple au mariage [*s'arrête*]... Ma belle-sœur [Françoise] a peu de famille, elle a peu de famille [...] mais c'était quand même une fête. [*Cherche ses mots*] Bon pareil, mon beau-frère [*désigne Jean*], il est d'une famille assez nombreuse, donc y avait tous ses frères et sœurs qui étaient là. **Alors nous, nous, c'était pas pareil, nous.** Alors nous, quand on s'est mariés – on s'est mariés en 71 – donc, tu vois, ça faisait déjà six ans d'écart, et là, on n'a pas été élevés tout à fait de la même façon. Parce que mon frère [*hésite*] c'était l'aîné, 42, tu vois, il y avait deux ans d'écart avec ma sœur [*désigne Catherine*], mais ils étaient de caractères complètement opposés : mon frère,

c'était un gamin gentil comme tout, pas rebelle, rien. **Ma sœur, elle a un tempérament assez difficile**, et donc tous les deux, bon. Et puis moi, je suis arrivée quatre [*insiste sur ce mot*] ans après. Donc, tu vois, la façon dont on a été élevées, Noé [*se reprend*]... ma sœur et moi, est complètement différente de ma sœur aînée et de mon frère, parce que mon frère est allé en LEP, il a préparé un CAP, il ne voulait pas aller à l'école, bon, [...] lui n'était pas très motivé par la chose, ma sœur ne l'était pas du tout [*insiste sur ce mot*], du tout, elle est allée en primaire jusqu'à quatorze ans parce que c'était obligatoire, mais à quatorze ans, elle a dit à ma mère : "Je ne retournerai plus à l'école", donc elle a appris la couture en apprentissage. Et [*hésite*] alors là, si t'aimes mieux, moi j'ai dit : "Moi, l'école, je veux bien moi [*rires*], moi, l'école, je veux bien", donc je suis allée en sixième. [...] J'avais peut-être une vingtaine d'années, je travaillais, je préparais mes concours, mais bon je me suis dit : je pourrais peut-être faire quelque chose, parce que je commençais à [*s'arrête*]... Et donc [*cherche ses mots*] on m'a sollicitée pour m'occuper de jeunes, de mouvements de jeunes chrétiens. Donc j'ai dit oui, et donc après je me suis trouvée embarquée à m'occuper de jeunes dans le coin, etc., et il s'est trouvé que Marc, qui lui naviguait déjà depuis l'âge de treize ans dans les maisons des jeunes, machin [*cherche ses mots*], on s'est retrouvés parce qu'on regroupait tous les mouvements de jeunes et donc nous, **quand on s'est mariés, en fait on était, tu sais, baba-cool, machin**, et donc quand on s'est mariés, on avait quand même un peu de famille, mais on était plus d'une centaine et y avait au moins cinquante [*insiste sur ce mot*] copains de jeunes. Et on était les plus vieux nous, parce qu'on était dans l'encadrement [*léger rire*]. Alors c'est dire que ça faisait passablement de bruit ! Donc, tu vois, complètement différent de ma sœur aînée. Et quelquefois, **dans les meilleurs moments de ma sœur aînée, elle reprochait à ma mère de ne pas nous avoir élevées de la même façon, tu vois ? Dans ses meilleurs moments. Parce qu'elle disait : "Oui ! à elles deux, tu leur as tout laissé faire !"** Parce qu'en fait, moi, j'avais des copains, des copines, qui venaient volontiers chez mes parents et puis ma mère ne disait rien. Ma mère, elle disait [*cherche ses mots*]... c'était comme ici, si t'aimes mieux. Alors que **ma sœur, elle est très comme ça** [*geste des mains signifiant la rigueur, la rigidité*] et donc elle n'a jamais trop avalé que nous, on ait vécu comme ça. Et ma sœur Noémie [*cherche ses mots*], son mariage [*réfléchit*]... Ah oui ! Alors le mariage de ma sœur Noémie, on l'a vécu différemment parce **qu'elle vivait déjà avec mon beau-frère depuis un an ou deux peut-être** ; et tu sais, quand on a trente-cinq ans et qu'il faut prendre la grande décision : vais-je ou ne vais-je pas me marier ? [*Léger rire*] Oui oui, on va se marier, oui oui, on va se marier. Et moi, je voyais mon père qui était malade depuis [*réfléchit*] cinq ans peut-être, en fait [*hésite*] il avait un cancer de l'œsophage [...], il s'était dit : "Je voudrais les voir mariés." Et

donc moi j'ai un peu poussé, j'ai dit : "Vous commencez [*s'arrête*]..." bon. Et bon, alors ils ont dit : "On va se marier." »

Ces différences d'éducation ont toutes les chances d'avoir suscité un sentiment d'injustice chez Catherine puisque son aîné était un frère, sur lequel les rigueurs de l'autorité parentale pesaient assurément bien moins lourdement. Ces différences ont abouti à une double opposition dont chacun des termes est étroitement lié à l'autre : Annie et Noémie se sont beaucoup plus investies scolairement que leurs aînés ; elles ont développé un caractère et des valeurs, notamment éducatives, bien différents de ceux de Catherine. Dans l'extrait d'entretien précédent, on peut d'ailleurs très clairement observer la constitution de clans distincts en prêtant attention à l'emploi du « nous » et du « on » par Annie : elle commence par désigner par « on » les quatre enfants, puis passe insensiblement au « nous » désignant elle et Noémie (les passages soulignés illustrent tous ces arguments).

Enfin, ces différences d'éducation et de rapport à l'école ont entraîné des différences sociales importantes, quoique déniées. Jean-Charles, seul garçon parmi les quatre enfants de Mémé, a pu avoir accès à un statut social relativement élevé en optant pour une formation pratique qui l'a orienté du côté de l'artisanat industriel. Mais le marché de l'emploi ne réservait pas le même genre de possibilités à Catherine, à qui sa formation également pratique n'a valu qu'un poste de « secouriste-lingère »<sup>23</sup> en établissement scolaire. C'est d'ailleurs au sein de l'établissement où elle travaille qu'elle rencontre son futur mari, lui aussi issu d'un milieu bien moins favorisé que les autres conjoints des enfants de Mémé :

Annie : « [Jean] avait [*compte*] au moins quatre frères et puis deux ou trois sœurs. Mais [*cherche ses mots*] c'était le dernier... [*se reprend*] non, l'avant-dernier d'une famille nombreuse, il vivait en Basse-Normandie, dans une campagne, dans un milieu très, très, très défavorisé, très défavorisé. Et en fait, il est venu habiter Rouen et faire un apprentissage de pâtisserie... Oui, tu vois, en fait, il s'est sorti de son milieu familial, de sa misère, parce que c'était vraiment...

---

23. Voici comment Élise décrit cet emploi : « C'est en dessous d'infirmière, enfin c'est-à-dire c'était ceux qui en général [*cherche ses mots*] lavaient les linges par exemple de la cuisine, etc. : "lingère", et puis "secouriste", ils avaient les premiers gestes quand il n'y avait pas d'infirmière sur le poste. »

[s'arrête] là, quand je te dis la misère : la misère physique, la misère morale, c'était vraiment très, très [s'arrête]... »

Pourtant, cette différence sociale entre Jean et Catherine d'un côté et le reste de la famille de l'autre (et en particulier Annie et Marc, qui appartiennent à un milieu social plus favorisé que tous les autres) est déniée par tous les enquêtés :

Élise :

« Comment déjà sont les situations financières de chacun ?

– Alors ma grand-mère, je connais pas très bien les retraites. Bon comme elle a été [hésite] dans l'agriculture [cherche ses mots], enfin tu vois, elle avait pas vraiment un statut, donc je crois que c'est vraiment une toute petite part agricole, mais elle touche un truc de mon grand-père aussi parce qu'il était facteur, donc elle doit avoir le droit à des retraites, des pensions diverses, mais ça je connais pas trop. Jean et Catherine, bon, ben y avait deux salaires, normaux, moyens quoi, je te dis, lui était cuisinier puis elle secouriste-lingère. [...] Sébastien et Silvia : Silvia donc travaille chez T..., salaire de vendeuse normal ; Sébastien gagne bien sa vie. Donc là pas de problème. Géraldine et Tristan, donc eux ils sont artisans, c'est différent, ça dépend un peu du marché entre guillemets [léger rire] mais ça marche plutôt pas mal, leur entreprise. Jean-Charles, Françoise, ils ont toujours travaillé tous les deux, donc maintenant ils sont en retraite mais vivent bien. Pauline et Brice, ils travaillent tous les deux aussi, ont un salaire correct. Noémie et Claude travaillent tous les deux, salaire correct. Marc et Annie travaillent tous les deux, salaire correct. »

Françoise :

« Des jalousies sur la situation financière ou matérielle ?

– Oui, mais qui n'est même pas justifiée ! parce qu'ils [Catherine et Jean] ont travaillé tous les deux dans l'Éducation nationale, ils ont toujours eu quand même un travail, bon, je ne vais pas dire qu'ils avaient peut-être des salaires mirobolants mais enfin bon, je veux dire, ils ont quand même eu une situation [cherche ses mots] correcte, je dirais correcte par rapport à... [s'arrête] [...] Alors je ne sais pas, dans le reste de la famille, on se réjouit les uns pour les autres : si un autre, il lui arrivait de gagner au Loto [léger rire] ou je ne sais pas, mais on serait [hésite] heureux ! Mais je ne vois pas comment être jaloux de... [s'arrête] [...] Bon, mais, les gens sont comme ils sont. La jalousie hélas ! ça [s'arrête]... »

Comme on le voit dans ce dernier extrait, tout en étant déniée, une jalousie proprement sociale est ici introduite. Et c'est également le cas quand on aborde le sujet de l'héritage

suite à la mort du mari de Mémé. Cet héritage a donné lieu à un conflit important entre Catherine et Jean d'un côté, qui voulaient que la maison soit vendue et que l'argent soit partagé, et le reste de la famille de l'autre, qui souhaitait que Mémé conserve sa maison, d'autant plus qu'elle était investie symboliquement comme maison de famille (notamment parce qu'Élise et Sébastien y avaient vécu, ce qui n'est évidemment pas un symbole connoté très positivement pour Catherine et Jean). Cette volonté de partage a été interprétée par Élise et d'autres comme une atteinte à la mémoire d'Oscar, une insulte envers Mémé et la mise en lumière d'un appât du gain. Personne n'a reconnu que, sous ce qui fut considéré comme un trait de caractère regrettable, un réel besoin d'argent découlant d'une situation économique inférieure au reste de la famille pouvait exister.

Élise :

« *Est-ce qu'il y a des problèmes, ou en tout cas l'importance d'une transmission de patrimoine ou de je ne sais quoi dans la famille ?*

– [...] Ouais, je crois qu'il y en a un là [*désigne sa grand-mère maternelle sur le schéma*] : à la mort de mon grand-père [*hésite*], là aussi ça revient là [*désigne Catherine et Jean*], mais ma grand-mère, tu sais, n'était pas obligée d'hériter de leur maison, etc. – maintenant t'as le fait que le conjoint a le droit de garder la maison, etc. – à cette époque-là, si les enfants avaient voulu, ils avaient le droit de faire vendre la maison à ma grand-mère pour pouvoir avoir [*cherche ses mots*] leur héritage, quoi. Et c'est ce que Catherine a voulu faire. Donc bon, eux [Annie, Noémie et Jean-Charles] se sont mis... [*s'arrête*] là aussi, c'est peut-être une des raisons, mais ouais, y a eu problème là parce que de toute façon, c'est clair dans mon esprit [*hésite*] et dans l'esprit de pas mal par-là [*désigne une bonne partie de la famille sauf Catherine et Jean*] c'est qu'à la mort de ma grand-mère, l'héritage, on ne veut pas que ce soit la foire d'empoigne. Et on n'est pas sûr de tout le monde. Et ça [*insiste sur chaque mot*], je crois que ce sera un moment terrible. [...] C'est que je pense que les frères et sœurs n'accepteront pas qu'on dépouille la mémoire de ma grand-mère pour leur donner plus d'argent, moins d'argent, le buffet qui vaut je sais pas quoi [...] parce qu'on respectera nettement plus la mémoire de ma grand-mère que de savoir qui va prendre combien elle avait sur son compte en banque. Et là, ce sera décisif à ce niveau-là du rapport entre les parents, leurs enfants et leurs petits-enfants parce que je pense que [*hésite*]... bon, moi, c'est clair, mais je pense que Sébastien et Tristan, surtout Sébastien, n'acceptera pas que ça devienne un conflit d'intérêts, que sitôt ma grand-mère enterrée, ce soit : au fait, qu'est-ce qui me

revient ? Et je crois que là, ça pourrait être décisif [*insiste sur ce mot*] dans la famille s'ils avaient une attitude trop rapiat. »

L'exclusion de Catherine et Jean peut donc aussi s'expliquer à partir de facteurs proprement sociaux qui, s'ils n'apparaissent pas directement dans les raisons invoquées spontanément par les enquêtés, finissent par transparaître au travers de leurs analyses, et notamment à travers la notion de jalousie. De ce point de vue, l'accusation de jalousie représenterait une sorte de psychologisation des rapports de force sociaux, que l'on occulterait ainsi plus ou moins. Cette hypothèse est confirmée par l'analyse que l'on peut faire d'un long extrait d'entretien dans lequel Annie revient encore une fois sur cette rupture et procède par associations d'idées. Elle commence par montrer que la rupture a des racines lointaines et met en avant des facteurs proprement psychologiques (couple qui ne s'entend pas, caractères incompatibles, etc.). Puis elle passe insensiblement à des rapports de force, à des choix de clan (sa sœur a failli quitter son mari et se rallier au « clan » d'Annie, mais elle était tellement « différente » qu'elle a finalement opté pour le clan de son mari), avant d'en venir plus directement à des différences de milieu social (jalousie envers sa réussite sociale, obligation de faire des cadeaux à Sébastien et Tristan par des voies détournées pour ne pas susciter cette jalousie), qui peuvent éclater au grand jour lors d'occasions particulières comme le sont les héritages (peur de se faire « bouler » au moment de l'héritage). On peut aussi remarquer en passant combien les reproches qu'elle adresse à Jean sont des stigmates attachés couramment aux classes populaires (brutalité, machisme, alcoolisme).

« C'est-à-dire que la rupture a été brutale, mais c'était [*cherche ses mots*] des relations qui étaient plus difficiles : **mon beau-frère, il a un caractère épouvantable**, c'est clair. [*Réfléchit*] Quand ma sœur s'est mariée avec lui, bon moi, si t'aimes mieux, alors ils se sont mariés, moi à l'époque j'étais au lycée, et donc l'hiver, comme quand j'étais au lycée ça faisait pas internat [...] je suis allée habiter chez eux. [...] Tous les soirs pratiquement, c'était déjà des conflits, tu vois, j'allais dire le cas typique d'un mariage loupé. Bon, je n'ai pas à porter de jugement, mais bon c'est comme ça. [...] Et puis lui, **il a toujours été le maître à bord, il s'est mis à boire**, ma sœur a continué à accepter, toujours accepter, et dans ses crises de colère, "C'est moi le plus beau, c'est moi le plus fort", nous à table, tout le monde le laissait, tout le monde le laissait parce qu'on se disait : si on répond, ça va être terrible,

donc quand il était pris dans ses crises de colère, tu vois, on était en repas de famille, il nous gâchait tous [*insiste sur ce mot*] nos repas de famille ! [...] Et puis alors, après, **ma sœur a dû vouloir le quitter parce que la vie était épouvantable**, alors ça devait être [*réfléchit*] oh ! Sébastien devait avoir onze ans alors... [*hésite*] ben tiens ! [*réfléchit*] c'était à peu près en 80. Et là, ma sœur a voulu le quitter, elle est donc venue un soir, tu vois, avec les deux enfants chez mes parents [*cherche ses mots*] et donc là on s'est dit : faut faire quelque chose ! Bon alors moi, me revoilà appelée, comme de juste, et là bon, je lui ai dit : "Écoute, à ta place, je ne peux pas m'y mettre, simplement tu es ma sœur, je vais quand même te dire que moi, y a belle lurette que ce que tu fais aujourd'hui, je l'aurais fait. Maintenant, tu veux partir, **ne te crois pas toute seule** [*hésite*], y a pas de problème, y a des lits, y a des machins." [...] Mais ma sœur, c'est pareil, on n'a pas du tout les mêmes [*cherche ses mots*] **Quelquefois quand je réfléchis, je me dis : "C'est pas possible ! c'est ma sœur ? c'est pas ma sœur ?" Je ne sais pas ; on n'a aucun point commun. Aucun ! Physiquement, on ne se ressemble pas du tout, mais on n'en a aucun !** Elle est atrocement matérialiste, moi je m'en fous complètement. [...] Moi tu sais, ma valise [*rires*], ma fille, je pars ! Y a rien de matériel, même des trucs auxquels je suis attachée, y a rien qui me retient. Mais alors ma sœur, je la vois : elle était à la porte [Annie avait accompagné Catherine chez elle pour qu'elle emporte des affaires], un coup d'œil circulaire tu sais, oh ! la la ! je ne sais pas ce qu'elle a pu se dire : "Mon buffet !", je ne sais pas ce qu'elle a pu se dire [*léger rire*] ! En tout cas elle est revenue avec moi, c'était à Noël tu vois, et donc nous, on allait faire Noël chez mes beaux-parents, et on repasse quand même le soir chez ma mère, elle me dit : "Ta sœur est repartie." Ben je lui dis : "Oui !", j'étais à peine surprise ! Et ça a été l'élément déclencheur qui a fait qu'elle [*cherche ses mots*] nous a – surtout Marc et moi – accablés de tous les maux de son existence. Alors est-ce qu'elle a cru que [*réfléchit*]... Elle nous a vraiment accablés de tout ! [*cherche ses mots*] On a ressenti avoir été la raison de tous ses problèmes. Je n'ai jamais su, je ne saurai jamais parce que tu penses bien que ce n'est pas un sujet que j'aborderai avec eux, **ils étaient – ça, c'est clair – très jaloux de nous, alors très jaloux de nous** [*ton ironique*], **tu vois la réussite sociale à laquelle on est arrivés !** Bon, mais ça, ils n'ont pas digéré. Attends ! bouge pas, on n'est pas arrivés au Consulat, enfin tu vois, c'est stupide [*insiste sur ce mot*] d'être [*s'arrête*]... **J'en étais arrivée que lorsque je voulais faire des cadeaux à mes neveux, hein, parce que "Oui mais toi, tu peux, tu peux le faire", elle ressentait ça comme une humiliation. Que je fasse des cadeaux à mes neveux !** Alors [...] j'achetais des petits cadeaux, je les donnais à maman, puis je lui disais : "Tu les donneras, comme ça, ça ne se verra pas." [...] Parce qu'elle n'aurait jamais voulu que, moi, je lui fasse sentir que financièrement j'étais plus à l'aise. C'est comme ça. [...] Et

à la mort de mon père, tu vois, pour te dire à quel point le côté matériel est important [*hésite*], à la mort de mon père, il a fallu, tu sais, comme mes parents étaient propriétaires de leur maison, il a fallu chez le notaire, etc. [...] Oh ! on est allés chez le notaire, je serais incapable [*insiste sur ce mot*] de te dire où on était installés, comment était le bureau du notaire, je n'ai rien vu ! J'étais tellement contrariée, je n'ai rien vu ! Je connaissais le notaire, heureusement, parce que je l'aurais rencontré en ville, je ne l'aurais pas reconnu. [*Cherche ses mots*] J'étais complètement [*s'arrête*]... **je savais qu'elle allait me bouler**, mais par contre mon frère, lui, n'a jamais accepté. »

Pour finir, on peut avancer un élément d'explication de ce déni des différences sociales. Dans une logique de maisonnée étendue comme celle qui fonctionne chez les Santy, on recherche la participation de tous à une production collective au quotidien. Du point de vue du groupe, les différences sociales individuelles sont interprétables en termes de complémentarité. Le déni des différences sociales est alors en quelque sorte productif, efficient, et une maisonnée étendue peut fort bien fonctionner des années en transformant les différences en ressources complémentaires. Cependant, au niveau des relations interpersonnelles, ces différences peuvent se combiner avec d'autres éléments (comme un refus de voir les autres acquérir une influence grandissante sur ses enfants par exemple) pour déclencher un processus de rupture, qui est à l'origine d'exclusions et d'adoptions achevées.

Cependant, à faire de la jalousie une pure psychologisation évitant d'affronter des différences sociales sous-jacentes, on perd tout ce qui pourrait donner aux relations de parenté une spécificité par rapport à d'autres types de relations (professionnelles, amicales, de voisinage ou impersonnelles). On va donc tenter à présent d'intégrer cette spirale des adoptions et des exclusions dans un cadre d'analyse plus large qui permettrait de penser conjointement jalousie sociale et jalousie familiale.

## Des liens aux relations de parenté

On pourrait donner une définition minimale, voire quasi tautologique, de la famille en partant du fait qu'elle est constituée de ce qu'on a appelé ici des liens formels de parenté. Une famille, c'est en effet une *mère* et ses *enfants* ou des



*grands-parents*, leurs *enfants*, leurs *gendres* et *brus* et leurs *petits-enfants*, ou encore des *enfants*, leurs *parents*, leurs *oncles* et *tantes*, leurs *cousins*, leurs *beaux-frères* et *belles-sœurs*, etc. Ces liens sont sans cesse mobilisés, au moins en tant qu'arguments, pour expliquer, motiver, justifier tel ou tel comportement ou attitude, en particulier face à un enquêteur s'intéressant à « la famille ». Mais leur influence, puisqu'ils sont avant tout des schémas normatifs et abstraits, est médiatisée par un ensemble de facteurs qui viennent les inscrire dans la réalité, parmi lesquels on peut distinguer la communication, les échanges, la géographie familiale et les relations affectives<sup>24</sup>. L'effet conjugué de ces facteurs sur le schéma normatif des liens formels de parenté et sur la manière dont il est perçu au sein de chaque famille conduit à l'établissement de ce qu'on peut appeler des relations de parenté, c'est-à-dire des manières concrètes de se comporter envers une personne avec laquelle on entretient un lien de parenté.

### *Le normatif et le positif*

À première vue, cette distinction entre liens formels et relations de parenté ressemble fort à la distinction entre système des appellations et systèmes des attitudes, telle qu'elle apparaît chez Claude Lévi-Strauss :

« Ce que l'on appelle généralement "système de parenté" recouvre, en effet, deux ordres très différents de réalité. Il y a d'abord des termes, par lesquels s'expriment les différents types de relations familiales. Mais la parenté ne s'exprime pas seulement dans une nomenclature : les individus, ou les classes d'individus qui utilisent les termes, se sentent (ou ne se sentent pas, selon les cas) tenus les uns par rapport aux autres à une conduite déterminée : respect ou familiarité, droit ou devoir, affection ou hostilité. Ainsi, à côté de ce que nous proposons de nommer le *système des appellations* (et qui constitue, à proprement parler, un système de vocabulaire), il y a un autre système, de nature également psychologique et sociale, que nous désignerons comme *système des attitudes*<sup>25</sup>. »

---

24. Voir EIDELIMAN Jean-Sébastien, *Des liens aux relations de parenté. Une ethnographie des échanges et contacts familiaux*, 2001, mémoire de maîtrise rédigé sous la direction de Jean-Hugues Déchaux, François de Singly et Florence Weber.

25. LÉVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, chap. II, « Langage et parenté », p. 45.

Pourtant, s'il est vrai que les deux oppositions (liens formels/relations et appellations/attitudes) se recoupent en partie, elles traduisent en fait deux points de vue bien distincts. Dans l'optique de C. Lévi-Strauss, que l'on soit du côté des appellations ou des attitudes, on reste dans le normatif, le devoir être, et l'on oppose « ce que l'on doit dire (ou ce que l'on pense) » à « ce que l'on doit faire ». En revanche, dans l'optique développée ici, que l'on soit du côté des liens ou des relations, on reste du côté du « faire » (on ne s'intéresse pas aux liens formels en tant que système linguistique, mais en tant que schéma normatif utilisé comme argument ou comme modèle dans les discours des enquêtés) mais on oppose « ce que l'on devrait faire (ou dire) » à « ce que l'on fait ». En résumé, on privilégie l'opposition normatif/positif par rapport à l'opposition dire/faire, tout en sachant que ces deux oppositions se recoupent partiellement. En ce sens, nous rejoignons la critique du juridisme que développe P. Bourdieu<sup>26</sup>, qui l'amène, en s'appuyant sur le système de parenté kabyle, à proposer une opposition entre relations effectives et liens de parenté abstraits définis par rapport à la lignée :

« Les Kabyles distinguent explicitement entre les deux points de vue qui peuvent être pris sur les relations de parenté selon la situation, i.e. selon la *fonction* impartie à ces relations, à savoir *thaymath*, l'ensemble des frères, et *thadjadith*, l'ensemble des descendants d'un même ancêtre réel ou mythique. On invoque *thaymath* lorsqu'il s'agit de s'opposer à un autre groupe, par exemple si le clan est attaqué : c'est une **solidarité actuelle et active entre des individus unis par des liens de parenté réels**, pouvant remonter jusqu'à la troisième ou la quatrième génération ; le groupe qu'unit la *thaymat* représente seulement une section, plus ou moins large selon la circonstance, de **l'unité totale de solidarité théorique que désigne *thadjadith*** comme ensemble des relations de parenté généalogiquement fondées. "*Thaymath* est d'aujourd'hui, dit-on, *thadjadith* est d'hier", manifestant par-là que la "**fraternité**" (*thaymath*) **joue un rôle infiniment plus réel que la référence à l'origine commune**, où s'exprime plutôt l'effort pour justifier idéologiquement une unité menacée que le sentiment d'une solidarité vivante<sup>27</sup>. »

26. Voir BOURDIEU Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans le système des stratégies de reproduction », *Le Bal des célibataires*, Paris, Seuil, Points Essais, 2002, p. 169-205.

27. *Ibid.*, p. 174, note 4. Les italiques sont dans le texte mais c'est moi qui souligne.

D'autre part, nous n'envisageons pas de la même façon que ces auteurs le statut de la distinction opérée. Chez P. Bourdieu, *thaymath* et *thadjadith* sont non seulement distingués mais aussi opposés (on invoque l'un pour « s'opposer à un autre groupe », l'autre pour « justifier son unité menacée ») et hiérarchisés (le premier « joue un rôle infiniment plus réel » que l'autre). Cette volonté de poser deux ordres de problèmes séparés est encore plus visible chez C. Lévi-Strauss, puisque son objectif est de poser deux ordres de phénomènes analysables de manière séparée :

« Entre *système des appellations* et *système des attitudes*, nous voyons donc une différence profonde, et nous nous séparerions sur ce point de A. R. Radcliffe-Brown s'il avait vraiment cru, comme on le lui a parfois reproché, que le second n'était que l'expression, ou la traduction sur le plan affectif, du premier. [...] Le système des attitudes constitue plutôt une intégration dynamique du système des appellations. Même dans l'hypothèse – à laquelle nous adhérons sans réserve – d'une relation fonctionnelle entre les deux systèmes, on a donc le droit, pour des raisons de méthode, de traiter les problèmes afférents à l'un et à l'autre comme des problèmes séparés<sup>28</sup>. »

Claude Lévi-Strauss reproche à A. R. Radcliffe-Brown de réduire le système des attitudes à une traduction du système des appellations sur un plan affectif et propose de traiter ces systèmes comme deux ordres de problèmes séparés (même s'il reconnaît qu'il existe de fortes liaisons entre les deux). Notre analyse, qui se fonde sur l'étude de la relation spécifique qui s'établit entre liens formels et relations de parenté, vise à distinguer les deux ordres de phénomènes tout en prêtant attention à la manière dont ils s'emboîtent, se combinent ou s'écartent l'un de l'autre. Nous ne cherchons pas à décrire le fonctionnement de chacun des deux systèmes, mais plutôt à comprendre comment on passe de l'un à l'autre, comment le système normatif des liens formels de parenté se transforme en relations effectives.

### *Retour sur la jalousie familiale*

Parmi les nombreuses façons de repérer ce passage des liens aux relations de parenté, on peut s'intéresser de nouveau à

---

28. LÉVI-STRAUSS Claude, *op. cit.*, p. 45-47.

l'accusation de jalousie, dont on peut montrer qu'elle se fonde fréquemment sur une exigence de respect du modèle des liens formels de parenté. D'une façon générale, l'accusation de jalousie renvoie en effet à une exigence d'égalité, comme le montrait F. Weber<sup>29</sup> pour des relations extérieures à la famille :

« La jalousie sociale définit donc un champ de concurrence qui oppose des égaux, ou plutôt des presque égaux, des individus dont chacun peut prétendre à une supériorité sur l'autre. [...] C'est dans un champ concurrentiel où règne un climat de jalousie réciproque et généralisée que l'accusation de jalousie personnelle prend sens : elle constitue alors un rappel à l'ordre de l'égalité. »

Comme la jalousie sociale, la jalousie familiale repose sur une exigence d'égalité, mais pas n'importe quelle égalité : celle qu'établit le schéma des liens formels de parenté, selon lequel on devrait traiter de la même manière deux personnes avec qui on a le même degré de parenté (le cas de l'égalité de traitement des enfants étant le plus marquant), tandis que sont tolérées des différences de comportement envers des membres de la famille avec lesquels on n'a pas le même degré de parenté (il est « normal » de privilégier sa mère par rapport à sa tante ou son frère par rapport à son cousin). Ainsi, la jalousie familiale n'est pas exigence d'une égalité stricte, mais plutôt d'une correspondance entre l'attitude effective et l'attitude prescrite par les liens formels de parenté. L'enjeu est en fait l'acceptation ou le refus de la réalité des relations de parenté qui se sont petit à petit installées. Quand le passage du lien à la relation est contesté, l'accusation de jalousie peut surgir en pointant généralement le domaine précis de transformation du lien en relation mis en cause<sup>30</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve énoncé avec force le principe du respect de la norme issue des liens formels de parenté, ici traduit en termes d'absence de jalousie, chez Mémé, qui refuse de reconnaître devant l'enquêteur l'exclusion de Catherine et Jean et qui est responsable de l'équité (ou de l'iniquité) de traitement entre Catherine et ses frères et sœurs.

---

29. WEBER, Florence, *Le Travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, Éditions de l'EHESS-INRA, 1989, p. 171-177.

30. EIDELIMAN Jean-Sébastien, *Des liens aux relations de parenté*, op. cit. Les domaines en question sont les mêmes que ceux cités plus haut : communication, échanges, géographie familiale et relations affectives.

On remarquera, dans l'extrait ci-dessous, que cette réaffirmation d'une absence de jalousie intervient précisément au moment où les différences sociales entre Annie et Catherine sont le plus susceptibles d'apparaître, et qu'elle est immédiatement reliée à une égalité de traitement des enfants.

*Mémé :*

« Et pour Sébastien, parce qu'il a fait une école privée qui coûtait assez cher, comment ça s'est passé, ça ?

– [Hésite] Oui, Sébastien a fait une école privée, mais [s'arrête]... Oui, on a aidé un peu ses parents, là.

– Et qui a aidé alors ?

– Qui a aidé ? C'est surtout moi ! Et puis Annie. Pour qu'il puisse [hésite] y aller, on a dit : "Vraiment ! il a ga... [s'arrête et cherche ses mots] il a réussi, c'est embêtant quand même qu'il n'aille pas continuer ses études." Bon, ses parents ont payé aussi, mais enfin on a aidé parce que c'était une école assez chère. Mais aussi, personne n'était jaloux ! C'est ça, parce qu'il aurait pu y avoir des jaloux, là-dedans. Mais personne n'était jaloux. Il n'y a pas de jalousie. On donne à quelqu'un, mais l'autre ne dira pas : "Ben tu as donné ça à ça... [s'arrête]" non ! personne n'est jaloux. **Moi, j'essaie déjà de ne pas faire de jalousie.** Quand je donne à l'un, j'essaie de donner quelque chose à l'autre, parce que je me dis : "Tout le monde doit être égal !" »

Si la jalousie familiale peut s'appuyer sur une jalousie sociale comme on l'a d'abord vu, elle n'en conserve pas moins une spécificité familiale dans le sens où elle surgit pour contester la transformation, jugée illégitime, d'un lien formel équivalent (ici le lien entre deux sœurs) en relations de parenté différenciées (Annie entretient des relations particulièrement étroites avec sa mère) ou au contraire le passage de liens hiérarchisés (la relation mère/enfants doit primer sur la relation tante/neveux) à des relations indifférenciées (Annie entretient des relations au moins aussi étroites que Catherine avec les propres enfants de Catherine). Jalousie sociale et jalousie proprement familiale interagissent ici pour renforcer la rupture avec Catherine et Jean. De plus, cette exclusion entraîne un remodelage des relations de parenté, qui affecte autant les appellations que les attitudes, pour reprendre les termes de C. Lévi-Strauss.

Annie : « Quelquefois, quand je réfléchis, je me dis : "C'est pas possible ! c'est ma sœur ? c'est pas ma sœur ?" je ne sais pas ; on n'a

aucun point commun. Aucun ! Physiquement, on ne se ressemble pas du tout, mais on n'en a aucun ! »

Élise : « Oui ! tiens ! alors oui ! y a un point bizarre, c'est que comme j'ai été coupée de Catherine et que c'est ma tante et ma marraine à la fois, mais pour moi, [...] maintenant bon ben, même si je m'entends de nouveau très, très bien avec [elle], Catherine je l'appelle Catherine ou alors mémé Catherine parce qu'en fait je me place plus [*cherche ses mots*] au sein de la famille Tristan et Géraldine, donc tu vois, comme les enfants l'appellent mémé Catherine, ça peut m'arriver "mémé Catherine", quoi. Mais sinon je l'appelle Catherine. Je l'appelle [*se reprend*]... enfin, pour moi, c'est pas vraiment ma tante, enfin je l'appelle pas tata Catherine <sup>31</sup>. »

La possibilité même que les relations de parenté soient contestées, c'est-à-dire que naisse une jalousie proprement familiale, provient du fait que, au contraire du schéma normatif des liens formels de parenté, d'emblée reconnu comme légitime, les relations de parenté sont difficiles à justifier. Elles ne reposent que sur un mode de vie quotidien, qui, s'il est un facteur extrêmement puissant de modelage des comportements, est en même temps difficile à fonder « théoriquement ».

Les relations esquissées jusqu'ici entre adoptions et exclusions peuvent donc être intégrées dans une optique plus générale qui prend en compte le passage des liens formels aux relations de parenté, ces dernières pouvant se transformer au gré des ruptures, des rapprochements et des éloignements, jusqu'à influencer la manière dont on nomme certaines personnes et dont on se représente la nature du lien qu'on a avec elles. Si les liens formels de parenté sont immuables dans un milieu et à une époque donnés, des relations de parenté peuvent au contraire être créées, que ce soit en transformant un lien de parenté existant ou en instituant une « quasi-parenté » entre des personnes n'entretenant entre elles aucun lien formel de parenté. Ce qui pose encore une fois la question de la spécificité de la famille comme unité d'observation, car si l'on peut créer une relation de parenté à partir de rien, en quoi les relations de parenté sont-elles différentes de relations par exemple amicales ?

---

31. Cet extrait d'entretien peut être lu en regard de l'annexe 5, « Les relations de parenté selon Élise », en fin de chapitre.

### Des liens formels de parenté à la quasi-parenté

Repérer des liens formels et des relations effectives à l'intérieur de la sphère familiale, comme on vient de le faire, peut se révéler très utile pour comprendre certains comportements ou événements qui se déroulent « en famille », mais ne renseigne en rien sur le caractère spécifiquement familial de ces liens. Pourquoi ne pourrait-on pas observer le même genre de choses hors de la famille ? Qui plus est, les enquêtés eux-mêmes critiquent parfois l'unité d'observation choisie lorsqu'ils disent se comporter avec des personnes qui ne font pas partie de leur famille de la même façon qu'en famille.

Annie : « Marc, il a des copains [*hésite*], ils ont besoin de trucs, ils viennent à la maison, s'il y a ça sous le bâtiment, tu vois, parce que bon, on bricole pas mal, alors donc y a plein de trucs qu'on peut récupérer, ils viennent chercher : "Combien je te dois ? – Pfff ! je n'en sais rien, je ne sais même pas combien je l'ai payé, c'est là-dessous depuis deux ans, je ne sais pas", bon ben, les gars, ils partent avec ça. Mais par ailleurs, si Marc a besoin d'un petit truc, tu vois, et que le copain est là, il lui dit : "Dis donc, j'ai vu que tu avais ça, tu ne peux pas me dépanner ?" Bon ben [*s'arrête*]... En fait, c'est un petit peu le même esprit tu vois. À la ferme à côté, le voisin, il a besoin de pièces, il a besoin de petits bazars, il vient se servir sous le bâtiment. Nous, on a besoin de graines pour les bêtes, on va à la ferme, il nous file un sac de graines, tu vois. Mais [*cherche ses mots*] on n'estime pas lequel va nous donner plus que nous on lui a rendu, globalement, mais ça ne me viendrait pas à l'esprit non plus d'aller lui chercher deux tonnes de graines chez lui sans lui demander combien je lui dois, tu vois. »

On pourrait multiplier les exemples de ce type qui montrent finalement que les mêmes mécanismes peuvent régir les relations familiales et extra-familiales.

Mais si, comme nous venons de le voir, les relations de parenté ressemblent parfois fortement à des relations amicales, de voisinage ou professionnelles, la manière dont les enquêtés rapprochent ces relations est significative. En effet, les relations familiales restent alors le système de référence pour penser des relations extra-familiales. Même lorsque les enquêtés entendent critiquer le caractère obligatoire des relations familiales opposé à la liberté des relations amicales, ils rapportent tout de même ces relations amicales à un modèle familial :

Françoise : « C'est pas que la vie de famille, c'est inintéressant [*cherche ses mots*] mais, je veux dire, il y a aussi autre chose ! Je veux dire qu'il y a une ouverture sur l'extérieur, parce que quand vous êtes tellement mangé, entre guillemets, ben, bientôt, vous n'allez plus voir autant que vous voulez les amis et tout ça. Bon, alors que moi, je me dis que les amis [*cherche ses mots*]... enfin tout le choix des amis que nous avons, c'est des choix de cœur, c'est des gens avec lesquels on partage des choses ensemble, et qui comptent, qui sont aussi importants. **Pour moi, je les assimile à une famille. C'est ma famille de cœur**, bon, les amis pour moi, si vous voulez. »

L'assimilation d'amis ou de voisins à des membres de la famille est également fréquente pour valoriser ces relations :

Annie : « J'ai [*hésite*] quelques amis et quand il y a des gens avec qui j'ai établi des relations d'amitié ou d'estime, alors après [*hésite*], c'est comme s'ils faisaient partie de ma famille. Ça veut dire que, tu vois, j'ai deux amies : [*cherche ses mots*] y en a une de trente ans et j'en ai une que je connais depuis – elle est infirmière, elle m'a fait mes piquûres pendant huit [*insiste sur ce mot*] mois de grossesse quand j'ai attendu Élise, c'est te dire que, bon, depuis vingt-deux ans, on est très, très amies, eh bien, pour elle, pour elle c'est comme ma sœur, c'est-à-dire que je ne compte pas le plaisir que je peux lui faire, je ne calcule pas ce que je peux lui offrir, je ne compte pas ce que je peux lui offrir. Et elle a eu [*hésite*] des moments très difficiles dans sa vie, elle a galéré, elle a été très, très mal [*hésite*], bon, c'est confidentiel tout ce que je dis, donc je peux te dire que j'ai fait pour elle au moins autant que j'ai fait pour ma sœur. Parce que c'est quelqu'un qui fait partie de mon entourage immédiat et c'est vraiment comme ma sœur. »

Annie précise bien que ce qu'elle est en train de dire est confidentiel, ce qui montre que ces quasi-relations de parenté n'engagent pas le groupe familial mais n'ont de sens que dans un cadre interpersonnel : entre Annie et chacune des amies.

On pourrait donc dire que les liens formels de parenté fonctionnent comme une structure exportable et possèdent un véritable contenu abstrait, puisqu'il y a du sens à les appliquer à une relation particulière pour expliquer ce que cette relation représente à ses yeux. C'est grâce à ces exemples extrêmes où une relation de parenté surgit de nulle part (en tout cas d'aucun lien formel de parenté), que l'on peut analyser des créations moins spectaculaires, mais plus courantes, celles qui transforment une relation de parenté découlant naturellement d'un lien formel en



une relation différente. La conséquence la plus visible est alors une distorsion de la terminologie de parenté dans les discours<sup>32</sup>.

Annie : « Les parents disent : “On aime nos enfants peut-être plus fort que d’autres enfants”, eh ben, moi, je n’arrive pas à dire que j’aime Élise plus que ces deux-là [Sébastien et Tristan], ou même Brice, tu vois : ces trois enfants-là, c’est simple, je n’arrive pas à dire. [...] Tu vois, quand j’ai Élise, Sébastien, Tristan, tout ça, je n’arriverais pas à dire : “J’en aime un plus que ma fille”, c’est pareil, c’est comme si c’était mes enfants. Mais par ailleurs, si t’aimes mieux, je ne veux pas les étouffer parce que je ne veux pas me mettre à la place de leurs parents. Je sais qu’ils ont des parents et ce n’est pas à moi [*s’arrête*]... Et donc Tristan, qui lui, quand il a des décisions à prendre, quand il a des choix, des choses comme ça [*réfléchit*], il vient nous voir, il vient voir Marc. Parce qu’en fait je crois que pour eux deux [Sébastien et Tristan], Marc est un petit peu le père avec qui ils n’ont pas pu dialoguer<sup>33</sup>. »

On a là un cas où les liens formels de parenté sont entièrement recomposés par la création de relations de parenté, si bien que les liens formels de parenté perdent de leur clarté, ce qui se manifeste notamment par une quantité importante de lapsus dans les entretiens ou de flous dans les dénominations. Dans l’extrait suivant, Tristan raconte le séjour de sa fille Claire et de la fille de Noémie, Céline, chez Brice et Pauline (son cousin et sa femme). Son fils Steve et celui de Noémie, Benoît, n’y sont pas allés. Du point de vue des liens formels de parenté, Steve est le petit-cousin de Brice, donc de Pauline par alliance, et Benoît est le cousin de Brice. Or, parce que Tristan considère Brice comme son frère, Steve devient le neveu de Brice, donc de Pauline par alliance, ce qui peut expliquer son lapsus. D’autre part, Tristan ne se rend pas compte qu’il y a une différence d’une génération familiale entre Steve et Benoît bien qu’ils aient le même âge (ce qui montre en passant que du point de vue des relations de parenté, contrairement à ce qui se passe du point de vue des liens formels de parenté, l’écart d’âge est bien plus important que l’écart de génération)<sup>34</sup>.

32. Si bien que l’optique des relations de parenté n’est pas réductible au système des attitudes, mais est également lisible dans le système des appellations.

33. Rappelons que, du côté de Marc, les difficultés d’Annie à avoir des enfants l’a peut-être privé des fils qu’il aurait aimé avoir.

34. Ce paragraphe doit être lu en se reportant aux annexes 6 et 7 : « L’exemple de Tristan. L’optique des liens formels de parenté » et « L’exemple de Tristan. L’optique des relations de parenté ».

Tristan : « Pauline était contente d'avoir ses nièces [Céline et Claire], c'est pas qu'elle ne voulait pas prendre ses neveux [Steve et Benoît]... [*se reprend*] ses cousins ! C'est pas ses neveux, c'est ses cousins ! petits-cousins. »

L'importance des relations de parenté, qui peuvent aller jusqu'à défier les liens formels de parenté, peut même être rendue responsable d'un rejet explicite des « titres » de parenté, comme chez Élise<sup>35</sup> :

« Simone et Gaston [Simone est l'une des sœurs de Mémé], on les voyait très peu, mais je les connais quand même parce qu'ils habitent Roseville, donc la proximité fait que tu sais que c'est ta grand-tante, ta grand-cousine, enfin je sais pas moi [*léger rire*], les titres [*insiste sur ce mot*] dans la famille, ça, c'est un truc que je connais pas. »

La possibilité de cette circulation des termes de parenté pointe également une différence importante entre liens et relations de parenté, que nous n'avons pour l'instant qu'évoquée, la moindre légitimation des relations de parenté. Comme on l'a entrevu plus haut, lorsqu'Annie me demandait de ne pas répéter qu'elle considérerait une amie comme sa sœur, une des caractéristiques des relations de parenté non fondées sur un lien de parenté est qu'elles perdent le caractère transitif des liens formels de parenté (le frère de mon frère est mon frère, le père de mon père est mon grand-père, le mari de ma sœur est mon beau-frère, etc.), c'est-à-dire que la zone de pertinence de la relation de parenté est beaucoup plus réduite que celle du lien de parenté. Ainsi, l'amie qu'Annie considère comme sa sœur n'est évidemment pas une sœur pour Noémie, de même qu'Élise n'est pas la « sœur » de Tristan selon Catherine et Jean par exemple. Les relations de parenté sont donc proches de l'optique de la parentèle dans laquelle Ego trace lui-même son cercle de parents, sauf qu'ici Ego trace non seulement un cercle de parents mais en plus refonde à sa façon ses liens avec ceux-ci<sup>36</sup>.

Il ne faut cependant pas oublier que la hiérarchisation des liens de parenté est importante à double titre : elle permet de

---

35. Rappelons qu'Élise a été largement élevée chez sa grand-mère et qu'elle considère ses cousins comme des frères.

36. Après l'exemple de Tristan, on peut se reporter au schéma plus complet de la vision d'Élise en termes de relations de parenté (voir l'annexe 5, « Les relations de parenté selon Élise », à comparer au schéma général de la famille Santy).

comprendre pourquoi certaines relations de parenté hiérarchisées peuvent apparaître tout à fait légitimes (privilégier son père par rapport à son grand-père, sa sœur par rapport à sa cousine, son frère par rapport à sa belle-sœur), mais aussi pourquoi la transgression de normes découlant des liens formels ne pose pas forcément problème. Les liens formels ne possèdent en effet une réelle force normative que lorsqu'ils sont étroits, c'est-à-dire lorsqu'ils unissent des personnes par un lien de filiation directe (père/mère, fils/fille, frère/sœur, mari/femme). Dès que l'on sort de ce cercle restreint, le pouvoir normatif des liens formels s'estompe si bien qu'en général l'affirmation d'une préférence au sein de ses cousins ne pose pas de réel problème. La quasi-parenté (en un sens large qui engloberait les relations de parenté non strictement conformes au lien formel sur lequel elles reposent) ne possède donc une réelle force transgressive et ne recèle de la violence que lorsqu'elle s'érige au mépris des liens formels les plus étroits.

L'importance de la hiérarchisation des liens formels de parenté transparait dans l'intérêt particulier que revêt l'analyse de l'éducation des enfants. C'est en effet au niveau de la relation parents/enfants que se manifeste la plus forte norme de comportement, aussi bien en termes de sentiments (l'amour parental et filial) que de justice (l'égalité de traitement des enfants), mais aussi la plus forte solidarité de fait, due à l'ampleur et à l'intensité de la vie commune (la plus longue parmi les différents liens formels de parenté). Or ces deux dimensions, qui sont le plus souvent superposées et donc confondues (par les personnes enquêtées comme par l'observateur), peuvent se disjoindre comme dans le cas de la relation entre Catherine et Jean et leurs enfants. Les sentiments découlant des liens formels de parenté se trouvent alors en contradiction plus ou moins ouverte avec les sentiments découlant d'une solidarité de fait (de Tristan et Sébastien avec Annie et Marc en l'occurrence). Il s'ensuit un jeu complexe de recombinaison des relations effectives de parenté, qui peut aussi prendre appui sur des positionnements sociaux, dans la mesure où la socialisation primaire est certes à l'origine de la création de sentiments de parenté, mais aussi d'une appartenance de classe à travers la transmission de valeurs (*ethos* de classe dans le langage de P. Bourdieu), de manières d'être (*hexis*), de penser et d'agir (*habitus*) et de capital économique. C'est pourquoi jalousie familiale et jalousie sociale peuvent se trouver à ce point intriquées.

Pour finir, notons que l'on peut distinguer la parenté juridique, les liens formels de parenté et les relations de parenté à partir de leur domaine de validité, de plus en plus restreint : la parenté juridique est valide à un niveau au moins national (puisque son domaine de validité correspond à celui du système juridique sur lequel elle se fonde), les liens formels de parenté ne valent que pour un milieu donné (défini au moins géographiquement et socialement), enfin les relations de parenté ne sont reconnues que très localement, souvent au niveau d'une famille seulement, voire d'un individu si la relation est contestée. L'ampleur du domaine de validité d'une relation de parenté dépend en outre de sa liaison avec un lien formel : plus un lien formel et une relation de parenté se recouvrent, plus cette relation est transitive et reconnue dans un cercle large. Plus une relation de parenté est détachée du lien de parenté sur lequel elle se greffe, plus elle a de chances d'être non transitive et reconnue dans un cercle étroit.

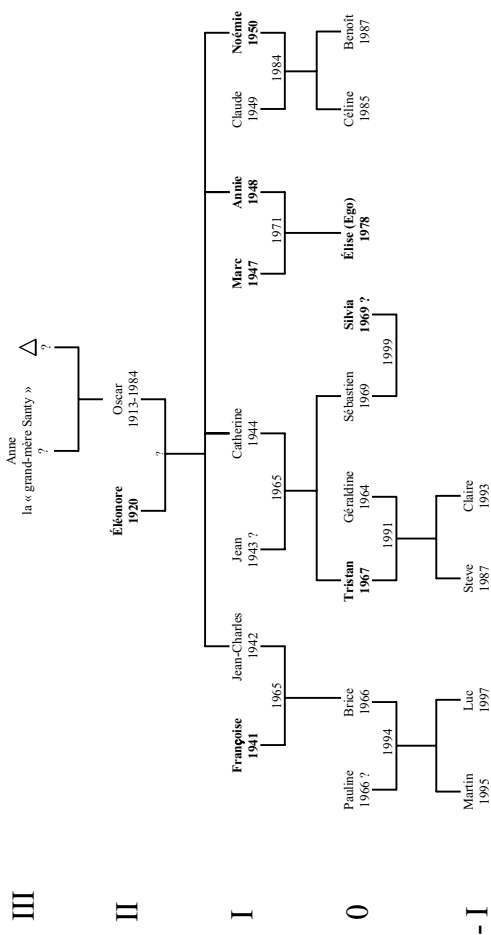
L'exclusion de Catherine et Jean, qui se manifeste concrètement par une mise à l'écart de la maisonnée Santy, peut donc s'expliquer par des facteurs sociaux et familiaux. D'une part, Catherine et Jean occupent une position socialement inférieure à celle des autres membres de la famille, même si ces différences sont déniées au sein de la famille. C'est peut-être même parce qu'elles sont déniées qu'elles ont donné lieu à des conflits particulièrement violents. D'autre part, ces différences se conjuguent avec l'instauration progressive de relations de parenté, disjointes des liens formels de parenté qui les soutiennent, et non reconnues comme légitimes par Catherine et Jean. Dès lors, un processus conjoint d'exclusions et d'adoptions multiples se met en branle, qui accentue la création de relations de parenté non conformes aux liens formels. Cette reconstruction du processus d'exclusion de Catherine et Jean, qui passe par la reconstitution hypothétique de leur point de vue, n'a malheureusement pu être confrontée à leur version des faits, en raison de l'entrée dans la famille Santy par le biais d'Élise, Annie et Marc.

Cette analyse montre que relations familiales et relations sociales ne sont nullement indépendantes, mais qu'on ne peut pas non plus réduire les logiques familiales à des logiques purement sociales. Il faut au contraire penser l'interdépendance de ces différentes relations, de même qu'une jalousie sociale et une

jalousie familiale peuvent être à la fois distinguées et combinées.

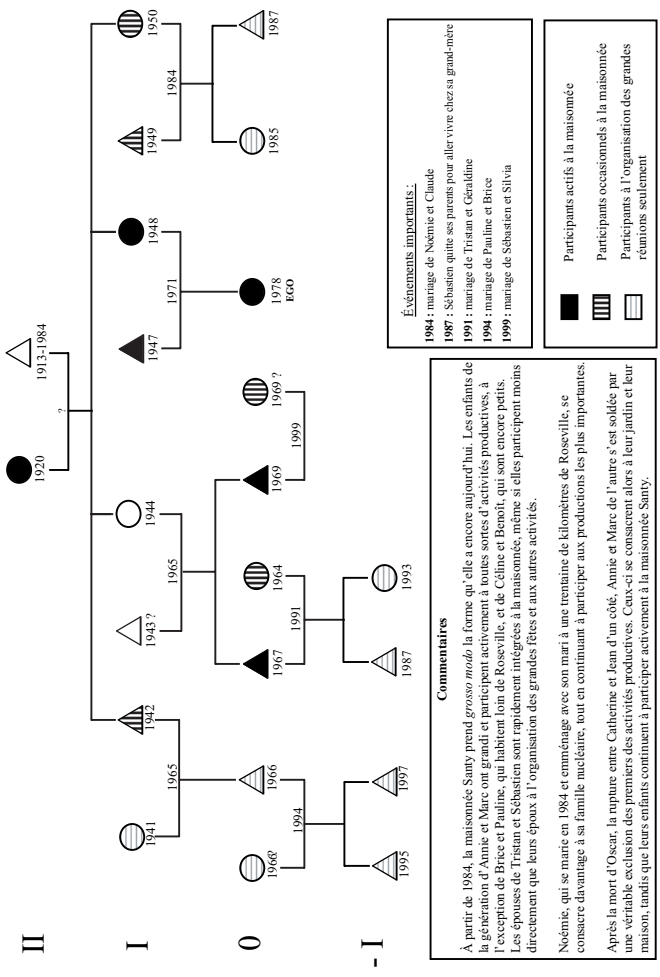
La parenté peut être saisie à partir de la confrontation de deux systèmes enchevêtrés : les liens formels de parenté, système normatif et abstrait hiérarchisant la parenté et prescrivant un ensemble de droits et de devoirs, et les relations de parenté, système d'attitudes concrètes qui se construit jour après jour à partir des liens formels de parenté. Le passage d'un système à l'autre, qui vise à penser conjointement la norme et l'écart à celle-ci, peut faire l'objet d'une analyse sociologique qui permet de mieux cerner la spécificité des relations de parenté et des relations électives au sein de la parenté, sans toutefois les réifier en tant que liens ou sentiments naturels.

# ANNEXE 1. SCHÉMA D'ENSEMBLE DE LA FAMILLE SANTY

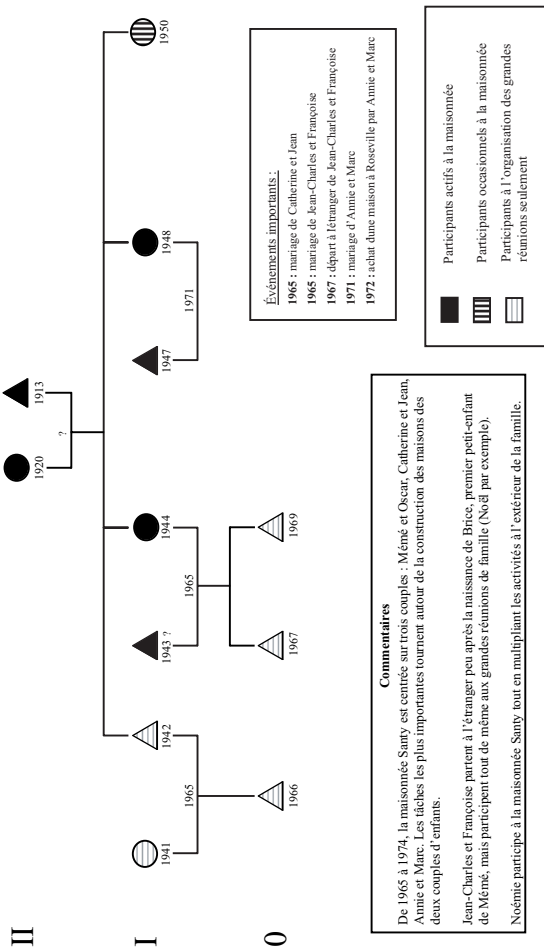


NB : en gras les membres de la famille avec lesquels j'ai effectué un entretien.

ANNEXE 2. LA MAISONNÉE SANTY DEPUIS 1984

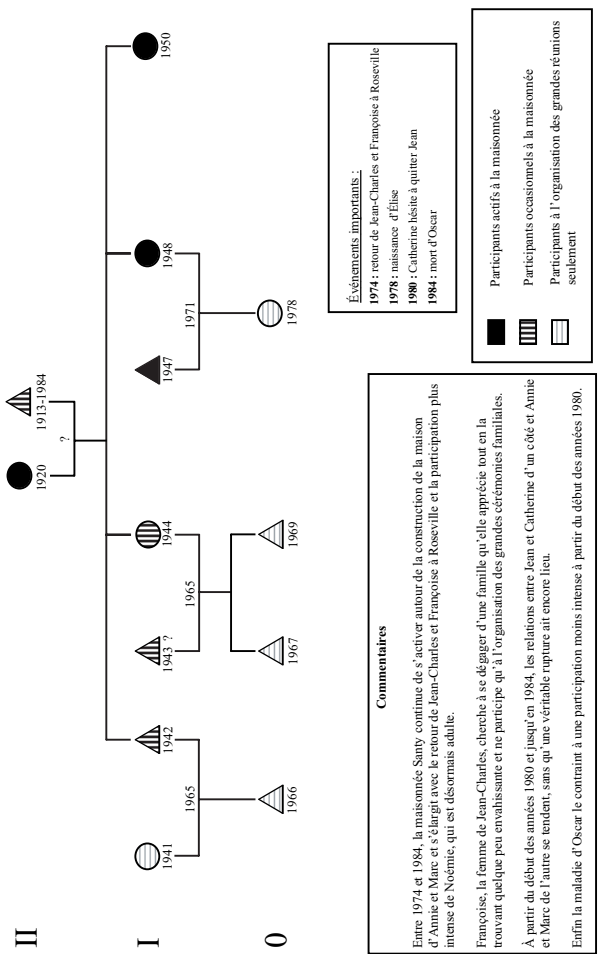


### ANNEXE 3. PREMIÈRE MAISONNÉE SANTY (1965-1974)

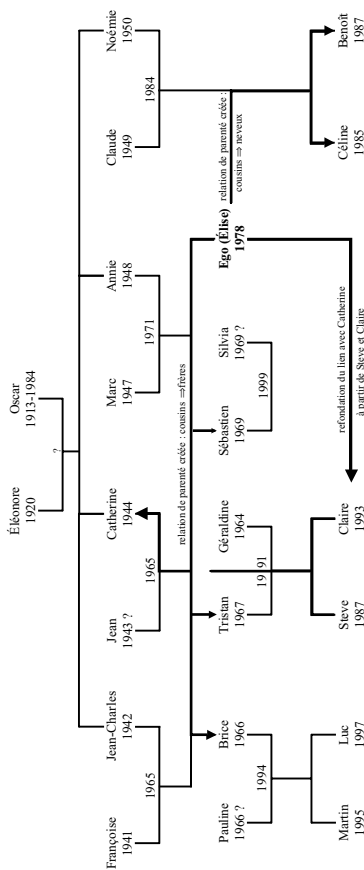




### ANNEXE 4. DEUXIÈME MAISONNÉE SANTY (1974-1984)



## ANNEXE 5. LES RELATIONS DE PARENTÉ SELON ÉLISE

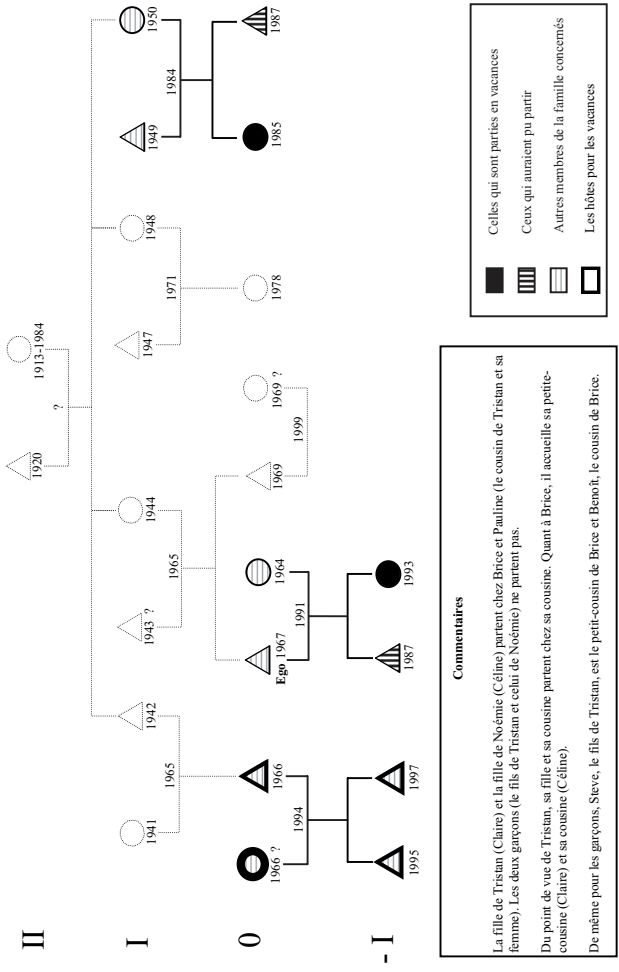


### Commentaires

Contrairement à un schéma décrivant les liens formés de parenté, reconstruit par un observateur qui cherche à présenter les choses de façon cohérente, un schéma décrivant les relations de parenté du point de vue de tel Ego a toutes les chances de ne pas être entièrement cohérent. Ainsi, sur ce schéma, Elise considère Brice comme son frère, elle se considère comme la fille d'Annie et Marc, mais cela ne veut pas dire qu'elle considère que Brice est le fils d'Annie et Marc. Ceci illustre le caractère non transif des relations de parenté qui ne coïncident pas avec un lien formel de parenté (cf. III, B).

Pour Élise, ses cousins sont des frères, à l'exception des enfants de Noémie, qu'elle considère plutôt comme des neveux en raison de leur âge. D'autre part, Catherine n'est pour elle pas sa tante, mais plutôt la grand-mère de ceux qu'elle considère aussi comme ses neveux (Steve et Claire, qui sont ses petits-cousins du point de vue des liens formels de parenté) (cf. III, A).

ANNEXE 6. L'EXEMPLE DE TRISTAN. L'OPTIQUE DES LIENS DE PARENTÉ



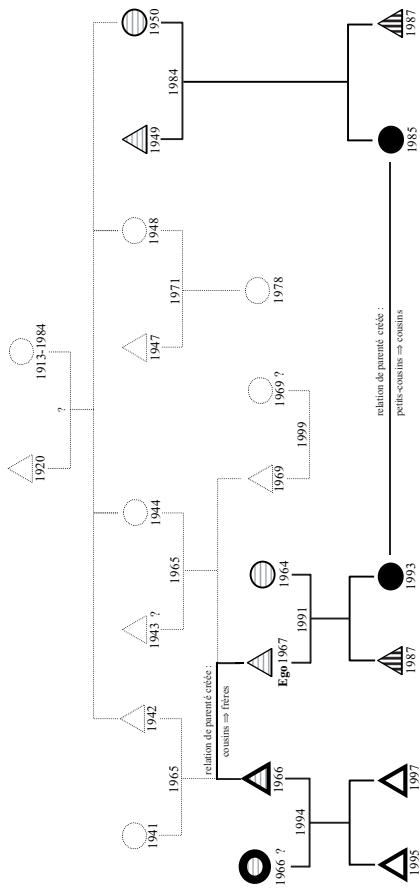
**Commentaires**

La fille de Tristan (Claire) et la fille de Noémie (Céline) partent chez Brice et Pauline (le cousin de Tristan et sa femme). Les deux garçons (le fils de Tristan et celui de Noémie) ne partent pas.

Du point de vue de Tristan, sa fille et sa cousine partent chez sa cousine. Quant à Brice, il accueille sa petite-cousine (Claire) et sa cousine (Céline).

De même pour les garçons, Steve, le fils de Tristan, est le petit-cousin de Brice et Benoît, le cousin de Brice.

## ANNEXE 7. L'EXEMPLE DE TRISTAN. L'OPTIQUE DES RELATIONS DE PARENTÉ



### Commentaires

Le décalage entre liens formels de parenté et relations de parenté est ici induit par deux facteurs essentiels :  
 - bien qu'étant ses cousins, Céline et Benoît ont l'âge d'être les neveux de Tristan, ce qui influence fortement les relations concrètes qu'il peut avoir avec eux.  
 - bien qu'étant son cousin, Tristan a été très proche de Brice dans son enfance, ce qui l'incite à le considérer comme son frère.

Il résulte de tout ceci que, spontanément, Tristan considère son fils et son cousin (Steve et Benoît) comme les neveux de Brice et donc de Pauline, d'où son lapsus (cf. III, C).

■ Celles qui sont parties en vacances

▨ Ceux qui auraient pu partir

▧ Autres membres de la famille concernés

□ Les hôtes pour les vacances